

La mobilisation au coeur de l'action

Bilan des réalisations et des retombées du PLAN D'ACTION



PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL
DE PROMOTION DES
SAINES HABITUDES DE
VIE ET DE PRÉVENTION
DES PROBLÈMES RELIÉS
AU POIDS
2006-2012

INVESTIR POUR L'AVENIR

La réalisation du présent bilan a été possible grâce à la collaboration des ministères et organismes engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir (PAG) :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de la Famille
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire
Ministère des Transports du Québec
Institut national de santé publique du Québec
Office de la protection du consommateur
Secrétariat à la condition féminine
Secrétariat à la jeunesse

Rédaction

Dominic Babeux, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS
Hélène Gagnon, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS

Direction

Lyne Mongeau, Conseillère sénior en saines habitudes de vie, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS
Martine Pageau, Coordonnatrice en saines habitudes de vie, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS
Caroline de Pokomandy-Morin, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS (2010-2013)
Yovan Fillion, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS (2013-2014)
Valérie Fontaine, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS (depuis le 20 octobre 2014)
André Dontigny, Direction de la prévention et de la promotion de la santé, MSSS
Horacio Arruda, Direction générale de la santé publique, MSSS

Sous-Comité de travail

Yves G. Jalbert, INSPQ (2005-2015)
Mario Lapointe, MAPAQ

Révision linguistique

Madeleine Fex

ÉDITION

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :
www.msss.gouv.qc.ca section **Documentation**, rubrique **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN : 978-2-550-72113-0 (version PDF)

Les photographies contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés. Les personnes y apparaissant sont des figurants.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble des personnes ayant collaboré à l'élaboration et à la rédaction du présent bilan, en particulier les répondants ministériels et les agents d'évaluation issus des ministères et des organismes engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir*, pour les informations concernant les réalisations et les retombées dans leur organisation, ainsi que les membres du sous-comité de travail, lesquels ont soutenu la conception et la rédaction de ce bilan. Tous ces efforts ont été grandement appréciés.

MESSAGES CLÉS

Dans le but d'améliorer la qualité de vie de la population québécoise en permettant à chacun de vivre dans des environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie, le gouvernement du Québec a lancé, en 2006, le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (ci-après appelé PAG) et il a instauré, en 2007, le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie.

Dans le contexte du PAG, une quarantaine de réalisations visant la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie ont vu le jour au palier national. De plus, ces réalisations ont eu plusieurs retombées positives selon les ministères et les organismes concernés. Parmi ces retombées, mentionnons le leadership exercé par les ministères et les organismes engagés dans le domaine des saines habitudes de vie, la mobilisation d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, la collaboration interministérielle par l'entremise de différentes structures, dont les comités interministériels, ainsi que l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences au regard de la création d'environnements favorables, permettant ainsi d'amorcer des changements, sur le plan de la culture organisationnelle, qui favorisent les saines habitudes de vie.

Néanmoins, la pérennité de ces réalisations n'est pas assurée dans la perspective où le PAG a atteint son échéance le 31 décembre 2012. Des efforts additionnels sont nécessaires afin de préserver la mobilisation des partenaires du PAG à plus long terme. D'ailleurs, considérant la gravité et l'évolution des problèmes reliés au poids au Québec, une meilleure appréciation des effets des initiatives gouvernementales visant la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie s'avère nécessaire afin de soutenir les décideurs et les intervenants dans le choix des mesures les plus prometteuses.

Par conséquent, le gouvernement du Québec et l'ensemble des ministères et des organismes engagés dans le PAG ont un rôle à jouer afin de préserver les gains observés et d'orienter les actions actuelles et futures, puisque les conséquences sanitaires et économiques de l'obésité sur tous les secteurs de la société sont considérables. Ces investissements bénéficieront donc à l'ensemble de la société québécoise.

SOMMAIRE

Diffusé en octobre 2006, le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (ci-après appelé le PAG) avait pour objectif principal d'améliorer la qualité de vie de la population québécoise en permettant à chacun de vivre dans des environnements qui favorisent l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie (saine alimentation et mode de vie physiquement actif) et qui valorisent une variété de schémas corporels. Ayant la responsabilité de la coordination gouvernementale de sa mise en œuvre, la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en collaboration avec les autres ministères et organismes engagés dans le PAG, ont convenu, à l'été 2013, de dresser un bilan final afin d'illustrer concrètement les initiatives qui ont émergé de ce grand chantier gouvernemental en vue d'en dégager les principaux constats ainsi que des recommandations. En effet, certaines réalisations et retombées du PAG étaient peu documentées jusqu'ici, et ce, malgré les travaux antérieurs relatifs à la reddition de comptes, à l'évaluation de l'implantation et aux différentes études ayant porté sur le PAG. La collecte de l'information, son analyse et la rédaction du bilan se sont déroulées du mois d'août 2013 au mois de mai 2014.

Ainsi, une quarantaine de réalisations visant la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie ont pu être répertoriées uniquement au palier national. La plupart de ces réalisations sont liées à la mise en œuvre des 76 actions du PAG, mais certaines d'entre elles constituent de nouvelles actions associées aux saines habitudes de vie qui n'ont pas de lien direct avec les actions inscrites dans ce plan d'action. Ces dernières ont d'ailleurs permis d'accroître la portée de l'intervention gouvernementale dans le domaine des saines habitudes de vie au Québec, et ce, au même titre que le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, créé en juin 2007, qui a permis de financer des initiatives non gouvernementales et complémentaires aux actions du PAG aux paliers national, régional et local.

L'ensemble de ces réalisations compose une mosaïque d'acteurs et de mesures qui ont favorisé les saines habitudes de vie. Leur catégorisation a d'abord permis de rendre compte de leur diversité. En effet, certaines réalisations sont de nature plus structurante, par exemple les « visions »^a et les politiques publiques. Les autres prennent diverses formes : programmes, projets, outils d'intervention, activités de sensibilisation, etc. De plus, ces réalisations touchent à différents secteurs de la société québécoise : alimentation, éducation, médias, santé et services sociaux, transport, etc. D'ailleurs, certaines structures ont appuyé la mise en œuvre de ces réalisations aux paliers national, régional et local, dont les Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie et le Fonds Québec en Forme.

Également, certaines réalisations avaient pour objet de soutenir la mise en œuvre du PAG en assurant une meilleure coordination des activités aux différents paliers d'intervention et de favoriser l'adhésion des partenaires. C'est le cas notamment du bulletin national d'information, des comités interministériels, de la coordination conjointe MSSS-QeF-DRSP^b et des activités de reddition de comptes relatives au PAG.

^a *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids et Vision de la saine alimentation – Pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santé.*

^b La coordination conjointe est assurée par des représentants issus du MSSS et de Québec en Forme ainsi que par un coordonnateur régional en promotion et prévention d'une direction régionale de santé publique, délégué par la Table de concertation nationale en promotion et prévention.

L'ensemble de ces réalisations a par ailleurs eu des retombées intéressantes dans les ministères et les organismes engagés dans la mise en œuvre du PAG, en particulier sur le plan de la collaboration interministérielle, de la culture organisationnelle et du leadership exercé par ces organisations dans le domaine des saines habitudes de vie. Les structures et les mécanismes de collaboration, la mobilisation des acteurs aux différents paliers d'intervention (national, régional et local) ainsi que l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences sont des retombées importantes du PAG selon les acteurs concernés.

Différents constats émergent à la lumière de ces réalisations et de ces retombées. En ce qui concerne les actions du PAG, plusieurs d'entre elles ont été mises en œuvre, mais leur pérennité n'est pas toujours assurée dans la perspective où le PAG a atteint son échéance le 31 décembre 2012. À cet égard, les axes d'intervention touchant à la saine alimentation, au mode de vie physiquement actif ainsi qu'à la recherche et au transfert de connaissances comptent le plus grand nombre de réalisations. Par ailleurs, certaines actions ont posé des difficultés sur le plan « opérationnel » et n'ont pu être déployées dans certains cas. Les axes d'intervention traitant des normes sociales favorables et des services offerts aux personnes ayant un problème de poids ont été davantage marqués par cette situation, ce qui explique leur retard global par rapport aux autres axes d'intervention du PAG en ce qui concerne leur mise en œuvre.

Considérant que l'obésité et l'embonpoint touchaient plus de la moitié de la population québécoise en 2009-2010 et que les projections indiquent une augmentation de la prévalence du surplus de poids dans la population d'ici 2030, le problème en raison duquel le PAG a vu le jour est toujours aussi important et urgent. D'ailleurs, les conséquences sanitaires et économiques de l'obésité sont considérables et affectent l'ensemble des secteurs de la société québécoise sur plusieurs plans.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de mieux apprécier les effets de ces réalisations sur les différents environnements en vue d'éclairer la prise de décisions visant à orienter les initiatives publiques et de réduire le fardeau de l'obésité dans son ensemble. Pour ce faire, les ministères et les organismes engagés dans le PAG réitérèrent une fois de plus leur rôle dans la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids. En effet, selon eux, des arrimages sont possibles entre les saines habitudes de vie et les différentes initiatives des ministères et des organismes concernés.

Enfin, peu importe la forme que prendra dans l'avenir la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids, ceux-ci doivent rester une priorité gouvernementale et faire appel à un vaste ensemble d'acteurs, considérant l'ampleur et la gravité du problème.

Bref, il s'agit de l'affaire de tous!

Voici les recommandations découlant du présent bilan :

- **RECOMMANDATION 1** : Assurer la pérennité des réalisations les plus porteuses et proposer de nouvelles actions visant d'autres secteurs (municipal, agroalimentaire, etc.) afin d'étendre la portée des initiatives gouvernementales en matière de saines habitudes de vie.
- **RECOMMANDATION 2** : Maintenir la mobilisation des ministères et des organismes engagés dans le PAG, ainsi que celle de leurs partenaires, en poursuivant les activités de coordination aux paliers national, régional et local afin de renforcer la collaboration interministérielle et intersectorielle.
- **RECOMMANDATION 3** : Assurer la présence et l'engagement de tous les acteurs gouvernementaux concernés par les saines habitudes de vie dans les initiatives gouvernementales en matière de création d'environnements favorables.
- **RECOMMANDATION 4** : Améliorer la surveillance des problèmes reliés au poids et de leurs déterminants afin de mieux comprendre ce sur quoi il faut intervenir et de justifier la pertinence d'une action concertée de la part de tous les ministères et organismes concernés.
- **RECOMMANDATION 5** : En collaboration avec les ministères et les organismes engagés dans le PAG, soutenir la détermination d'objectifs mesurables et l'élaboration d'indicateurs environnementaux relatifs aux saines habitudes de vie afin d'en suivre l'évolution.
- **RECOMMANDATION 6** : Renforcer la recherche et l'évaluation en matière d'environnements favorables aux saines habitudes de vie afin d'optimiser les interventions et d'atteindre les objectifs poursuivis.
- **RECOMMANDATION 7** : Assurer le transfert de connaissances issues de la recherche et de l'évaluation auprès des acteurs concernés, notamment les décideurs et les intervenants afin de soutenir la prise de décision éclairée et l'intervention.
- **RECOMMANDATION 8** : Intégrer les saines habitudes de vie dans les différentes politiques élaborées par les ministères et les organismes gouvernementaux afin de renforcer la cohérence et la convergence des initiatives gouvernementales.
- **RECOMMANDATION 9** : Réaffirmer le rôle primordial du gouvernement dans la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids en vue d'assurer la poursuite des initiatives dans ce domaine.

TABLE DES MATIÈRES

Pourquoi un bilan final?	1
La mise en contexte	2
Les problèmes reliés au poids	2
La réponse gouvernementale.....	4
Des objectifs ambitieux.....	7
Des environnements favorables aux saines habitudes de vie.....	7
Bref retour sur les axes d'intervention	7
Les réalisations associées à la mise en œuvre du PAG	10
Les réalisations en soutien à la mise en œuvre des actions du PAG	17
Les retombées ministérielles.....	18
Une collaboration interministérielle qui s'intensifie	18
Une culture organisationnelle en transformation	18
Un leadership accentué.....	19
Les constats et les recommandations.....	19
La mise en œuvre des actions du PAG	19
Les conditions favorisant la mise en œuvre des actions du PAG dans les ministères et les organismes concernés.....	20
L'état du problème auquel fait face le PAG et l'appréciation de ses effets sur les environnements.....	21
Le rôle du gouvernement dans la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids	22
Conclusion	23
Bibliographie	24
Annexe 1 – Schéma des structures entourant la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental	27
Annexe 2 – Méthodologie.....	28
Annexe 3 – Synthèse des principales réalisations associées à la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental.....	29

LISTE DES SIGLES

ASSS	Agence de Santé et de Services sociaux
CQPP	Coalition québécoise pour la problématique du poids
CQF-SHV	Comité québécois de formation sur les saines habitudes de vie
CRÉ	Conférence régionales des Élus
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DGSP	Direction générale de santé publique
DRSP	Direction régionale de santé publique
GTPPP	Groupe de travail provincial sur la problématique du poids
IMC	Indice de masse corporelle
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MF	Ministère de la Famille
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisme non gouvernemental
OPC	Office de la protection du consommateur
PAG	Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes liés au poids 2006-2012, <i>Investir pour l'avenir</i>
PEPO	Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité
PNSP	Programme national de santé publique
PSMA	Produits, services et moyens amaigrissants
QeF	Québec en Forme
RLP	Regroupements locaux de partenaires
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SMA	Sous-ministre adjoint
TIR-SHV	Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie
TMVPA	Table sur le mode de vie physiquement actif

POURQUOI UN BILAN FINAL?

En 2000-2001, le surplus de poids (obésité et embonpoint) touchait déjà près de la moitié de la population québécoise. En réponse à ce problème, le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (appelé simplement PAG dans le reste du présent document) a vu le jour en 2006. À son échéance, un regard devait être porté sur ce qui a été accompli au cours de sa mise en œuvre et sur les efforts qui devront être déployés et maintenus au cours des prochaines années afin de promouvoir les saines habitudes de vie et de prévenir les problèmes reliés au poids.

Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les autres ministères et organismes engagés dans le PAG ont convenu, à l'été 2013, de dresser un bilan final afin d'illustrer concrètement les initiatives qui ont émergé de ce grand chantier gouvernemental en vue d'en dégager les principaux constats.

Plus particulièrement, le présent bilan a pour objectifs :

1. de faire état du contexte dans lequel se sont déroulées l'élaboration et la mise en œuvre du PAG;
2. d'illustrer les principales réalisations associées à la mise en œuvre du PAG au palier national^c et les retombées positives de sa mise en œuvre dans les ministères et les organismes concernés;
3. de dégager des constats généraux et de formuler des recommandations en vue de guider les décideurs et les intervenants dans la poursuite des initiatives gouvernementales visant la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Le bilan final se distingue des précédents rapports ou études concernant le PAG par le fait qu'il ne s'attarde pas au processus de mise en œuvre, mais cherche plutôt à mettre en lumière les réalisations et les retombées qui en découlent à titre de premiers résultats du PAG, ces derniers étant plus ou moins bien documentés à ce jour.

^c Pour des raisons de faisabilité, le bilan final ne fait pas état des réalisations aux paliers régional et local.

LA MISE EN CONTEXTE

Les problèmes reliés au poids

- Au cours des dernières décennies, au Québec comme ailleurs dans le monde, les taux d'embonpoint et d'obésité ont graduellement augmenté. Ce problème touche autant les enfants que les adultes. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a qualifié la situation « d'épidémie d'obésité »¹. L'obésité est d'ailleurs reconnue comme l'un des plus importants problèmes de santé publique au monde. Il est pourtant possible de la prévenir.

Qu'est-ce que l'embonpoint et l'obésité?

- L'embonpoint et l'obésité se définissent comme une accumulation anormale ou excessive de graisse corporelle qui peut nuire à la santé². L'indice de masse corporelle (IMC) est une mesure simple du poids par rapport à la taille, couramment utilisée pour estimer l'embonpoint et l'obésité. L'IMC correspond au poids divisé par la taille au carré (kg/m²).
- Un IMC égal ou supérieur à 25 et inférieur à 30 correspond à l'embonpoint chez l'adulte.
- Un IMC égal ou supérieur à 30 correspond à l'obésité chez l'adulte (trois catégories d'obésité : type I, type II et type III).

La prévalence du surplus de poids au Québec

- En 2009-2010, plus de 3 millions d'adultes vivaient avec un surplus de poids. En effet, selon des données autodéclarées^d, 2 075 000 adultes (34 %) présentaient de l'embonpoint et 1 002 000 adultes (16 %) étaient obèses. De 1987 à 2010, la proportion d'adultes en surplus de poids (embonpoint et obésité) est passée de 1 adulte sur 3 (35 %) à plus de 1 adulte sur 2 (51 %)³.

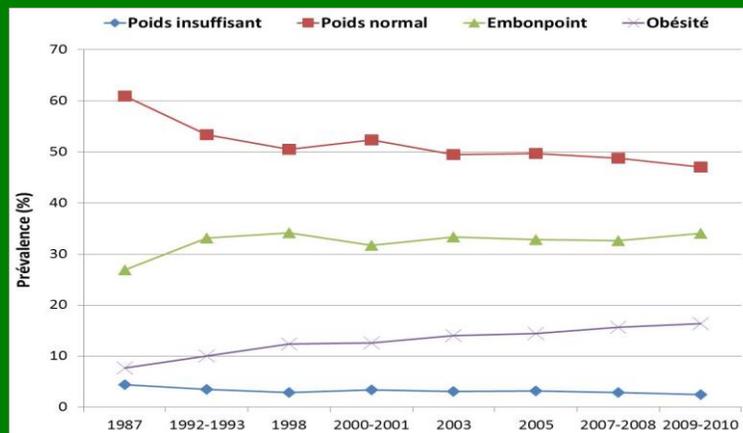


Figure 1 – Évolution du statut pondéral, population âgée de 18 ans et plus, Québec, 1987 à 2010⁴

- Depuis les dernières années, on observe un certain ralentissement de l'augmentation de la prévalence de l'obésité au Québec³. En effet, l'obésité a augmenté de 61 % de 1987 à 1998, comparativement à 30 % de 2000 à 2010. Cependant, le nombre de personnes atteintes d'obésité de type II ou de type III, soit les catégories d'obésité les plus sévères, a augmenté de façon significative depuis les années 2000.
- Chez les jeunes (2 à 17 ans), les données mesurées du poids et de la taille montrent que le surplus de poids touchait près de 1 jeune sur 4 (23 %) en 2004⁵. Cependant, la prévalence variait d'un groupe d'âge à un autre, les adolescents âgés de 12 à 14 ans étant les plus touchés par le surplus de poids (27 %) à ce moment-là⁶.

^d La méthode d'autodéclaration induit une sous-estimation de la prévalence réelle du surplus de poids. En effet, dans les enquêtes où le poids et la taille des répondants sont mesurés, on obtient des résultats de prévalence nettement plus élevés. Néanmoins, les données autodéclarées permettent de suivre l'évolution du surplus de poids dans le temps.

^e En ce qui concerne les jeunes (2 à 17 ans), les données mesurées de 2004 relatives au poids et à la taille constituent toujours une référence valable de la prévalence du surplus de poids dans ce groupe d'âge.

- Deux problèmes coexistent : le surplus de poids (embonpoint et obésité) et la préoccupation excessive à l'égard du poids, laquelle se caractérise par le désir omniprésent de minceur. Au Québec, l'expression « problèmes reliés au poids » est privilégiée afin de prendre en compte les deux facettes du problème. En agissant sur ces deux facettes à la fois, on intensifie les effets positifs sur la qualité de vie et sur la santé de la population et on diminue potentiellement les effets indésirables.

Le surplus de poids

Les causes

- Les causes de l'embonpoint et de l'obésité sont complexes et nombreuses. En effet, plusieurs facteurs (biologiques, génétiques, environnementaux, comportementaux, sociaux, culturels, politiques et économiques) peuvent être liés à l'embonpoint et à l'obésité¹⁶.
- L'évolution des habitudes en matière d'alimentation et d'activité physique est le résultat de changements dans les environnements. On sait que les conditions dans lesquelles vivent les individus depuis les 40 dernières années, notamment en raison de l'urbanisation, de la mécanisation et de l'informatisation, ont fortement influencé leur apport calorique global, la composition de leur alimentation ainsi que la fréquence et l'intensité de leur activité physique au quotidien¹⁶. Ces conditions de vie rendent difficiles l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie dans la population. On parle alors d'un environnement obésogène¹⁷, c'est-à-dire qui favorise l'embonpoint et l'obésité.

Les conséquences

- Les enfants obèses risquent davantage de rester ainsi à l'âge adulte⁶ et de souffrir de maladies à un âge plus précoce⁷. D'ailleurs, l'obésité de l'enfant est associée à un risque accru de décès prématuré ou d'incapacité à l'âge adulte⁷ ainsi qu'à des problèmes psychosociaux⁸, par exemple une faible estime de soi et des symptômes de dépression et d'anxiété. C'est notamment pour cette raison que, pour la première fois depuis des générations, les enfants d'aujourd'hui sont à risque d'avoir une espérance de vie plus courte que celle de leurs parents⁹.
- Chez les adultes, le surplus de poids (obésité et embonpoint) est associé à de graves problèmes de santé globale, physique et mentale^{10,11}. Il entraîne également des conséquences sur leur qualité de vie,¹⁰ puisqu'il est associé entre autres à des maux de dos, à des problèmes de santé fonctionnelle (incapacité modérée et grave) et à la limitation des activités.
- Le risque de développer une maladie chronique augmente avec l'élévation de l'IMC, l'obésité étant un facteur de risque de plusieurs maladies chroniques, notamment le diabète de type II, les maladies cardiovasculaires, divers troubles musculosquelettiques et certains types de cancer¹¹.
- L'obésité est associée à un risque accru de décès prématuré¹². Puisque les maladies chroniques sont la première cause de mortalité dans le monde (63 % des décès leurs sont attribuables), le surplus de poids y contribue de façon importante¹³.

La préoccupation excessive à l'égard du poids

Les causes

- Il est reconnu que les normes sociales jouent un rôle crucial dans le développement d'une perception, positive ou négative, de l'image corporelle¹⁸. Puisque dans la société actuelle, les normes valorisent des modèles corporels – de minceur chez la femme et de musculature chez les hommes – qui ne correspondent pas toujours à la physiologie naturelle du corps, celles-ci contribuent à la préoccupation excessive à l'égard du poids.

Les conséquences

- La satisfaction à l'égard de l'image corporelle d'une personne peut se refléter par la perception qu'elle a de son poids. Une mauvaise perception peut avoir des conséquences négatives, entre autres sur l'estime de soi et sur la détresse psychologique¹⁴.
- Elle peut également agir sur la décision de poser des gestes concrets concernant le poids, dont le fait d'essayer de contrôler son poids ou d'en perdre¹⁴. Malheureusement, la décision de perdre du poids n'est pas sans conséquence puisque la plupart des méthodes amaigrissantes employées sont jugées néfastes pour la santé et inefficaces à long terme¹⁵.

La réponse gouvernementale

- Préoccupé par le rythme auquel progresse l'augmentation des problèmes reliés au poids, le gouvernement du Québec, comme plusieurs autres gouvernements, a fait de la promotion des saines habitudes de vie et de la prévention des problèmes reliés au poids une préoccupation gouvernementale¹⁶. D'ailleurs, différents événements ont précédé cette prise de position :
 - Sur la scène internationale, au tournant des années 2000, l'OMS a publié un rapport intitulé *Obésité : prévention et prise en charge de l'épidémie mondiale*¹. Le document soulignait notamment la nécessité d'adopter des stratégies nationales reposant sur un plan clair et des mesures de prévention à long terme afin de contrer l'évolution progressive des mauvaises habitudes de vie en matière d'alimentation et d'activité physique.
 - Sur la scène québécoise, la prise en charge du problème est principalement attribuable au Groupe de travail provincial sur la problématique du poids (GTPPP), un groupe multidisciplinaire constitué d'experts et de partenaires, dont les travaux ont commencé en 2000. Le GTPPP a développé une vision de la problématique du poids qui a été présentée en 2003 dans un document intitulé *Les problèmes reliés au poids au Québec : un appel à la mobilisation*¹⁹. En 2005, le GTPPP a publié, dans le contexte de la seconde partie de son mandat, le document intitulé *Les problèmes reliés au poids au Québec : un appel à l'action*²⁰, dans lequel il proposait des actions qu'il était urgent de mener, dans la société québécoise, au regard des problèmes reliés au poids.
 - En 2003, le MSSS a adopté le Programme national de santé publique 2003-2012 (PNSP), qui visait plusieurs objectifs, dont un sur la réduction des proportions de la population adulte qui présente un surplus de poids et de l'obésité. La mise à jour du PNSP en 2008 reconduisait cet objectif jusqu'en 2015.
 - À la suite du Forum des générations qui a eu lieu en 2004 au Québec et qui abordait les grands défis de la société québécoise, une équipe de travail présidée par le maire de Sherbrooke de l'époque, Jean Perrault, a eu pour mandat d'élaborer des approches préventives en matière de saine alimentation et d'activité physique chez les jeunes. L'année suivante, l'équipe de travail soumettait au gouvernement du Québec un rapport intitulé *L'amélioration des saines habitudes de vie chez les jeunes*²¹. Ce rapport comprenait 62 recommandations visant les jeunes et leurs familles. Parmi celles-ci, une recommandation soulignait l'importance de la collaboration interministérielle.
- Dans cette perspective, le gouvernement du Québec a lancé, le 23 octobre 2006, le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir*²². Dans le but d'intensifier la prévention et d'améliorer la santé de la population, il importe de travailler à la création d'environnements favorables, c'est-à-dire des environnements qui offrent des conditions propices à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie. Ainsi, différents ministères et organismes ont été appelés à jouer un rôle dans la création d'environnements favorables.

Qu'entend-t-on par *environnement favorable*?

Un environnement qui favorise une saine alimentation, un mode de vie physiquement actif et la prévention des problèmes reliés au poids fait référence à l'ensemble des éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique qui exercent une influence positive sur l'alimentation, la pratique d'activités physiques, l'image corporelle et l'estime de soi. Les éléments peuvent faire partie de l'environnement immédiat de la personne (microenvironnement) ou de l'ensemble des structures dans lesquelles elle évolue (macroenvironnement) et doivent être considérés dans leur réalité objective ou perçue ainsi que dans la complexité de leurs interrelations²³. Bref, les environnements favorables permettent de « rendre les choix sains plus faciles à faire et les choix moins sains plus difficiles à faire »²⁴.

Le PAG

But : Améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en leur permettant de vivre dans des environnements qui favorisent l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie, un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

Objectifs généraux :

- Faciliter l'adoption et le maintien, à long terme, de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif
- Réduire la prévalence de l'obésité et des problèmes reliés au poids et leurs conséquences sur les individus et la société québécoise
- Valoriser les saines habitudes de vie et une variété de schémas corporels

Objectifs de prévalence : De 2006 à 2012, réduire de 2 % le taux de prévalence de l'obésité et de 5 % celui de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes

Clientèle cible : Les jeunes de 0 à 25 ans et leurs familles

Axes d'intervention prioritaires :

- Favoriser la saine alimentation
- Favoriser un mode de vie physiquement actif
- Promouvoir des normes sociales favorables
- Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids
- Favoriser la recherche et le transfert des connaissances

Nombre d'actions^f : 76

Ministères et organismes concernés :

Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) (coordonnateur)

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport^g (MELS)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Ministère de la Famille (MF)

Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Secrétariat à la Jeunesse (SAJ)

Secrétariat à la condition féminine^h (SCF)

Office de la protection du consommateur (OPC)

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

^f À son échéance, en 2012, le PAG comportait 76 actions plutôt que les 75 actions qu'il comptait au départ, en raison de l'intégration, le 19 octobre 2011, de l'action « Charte » relative à la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC), qui est sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine.

^g En 2012, le MELS a transféré la responsabilité de deux actions du PAG au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) au moment de sa création, mais ce dernier n'a toutefois pas intégré le PAG de façon officielle.

^h Le 19 octobre 2011, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a intégré le PAG de façon officielle. Cependant, depuis le 19 septembre 2012, le Secrétariat à la condition féminine ne fait plus partie de ce ministère.

- La mise en œuvre des actions du PAG a reposé sur l'engagement de sept ministères et de quatre organismes gouvernementaux ainsi que sur la collaboration de nombreux partenaires. Bien que le PAG visait avant tout les ministères et les organismes gouvernementaux au palier national, d'autres initiatives complémentaires ont contribué à créer une mosaïque d'acteurs et de projets visant la création d'environnements favorables, notamment aux paliers régional et local par l'intermédiaire des Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR-SHV) et du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. Le schéma présenté dans l'annexe 1 montre une vue d'ensemble des structures nationales, régionales et locales entourant la mise en œuvre du PAG.
- Bien que les efforts se poursuivent en vue de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, le PAG a officiellement atteint son échéance le 31 décembre 2012.

Les Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie

L'action ne repose pas uniquement sur le palier national. En effet, les réseaux des différents ministères et organismes engagés dans le PAG ont également été mis à contribution. Ainsi, à la suite d'une invitation conjointe faite en 2009 par le sous-ministre adjoint à la santé publique et coordonnateur du PAG et les sous-ministres adjoints des autres ministères et organismes concernés, les instances régionales de chaque ministère et de chaque organisme, le cas échéant, se sont engagées dans la mise en œuvre du PAG. Les Tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) ont été mises en place dans toutes les régions du Québec. Coordonnées, dans la majorité des cas, par les directions régionales de santé publique, ces tables constituent un maillon important de ce grand mouvement de société visant à rendre les environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vieⁱ

À la suite du lancement du PAG, l'adoption du projet de loi n° 1, en juin 2007, a permis la création du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. En vertu d'une entente conclue entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, chacune des parties s'est engagée à verser dans ce fonds la somme de 20 M\$ par année, et ce, jusqu'en 2017. Le Fonds vise le financement d'initiatives non gouvernementales et complémentaires des actions du PAG aux paliers national, régional et local.

Québec en Forme^j

L'organisme Québec en Forme a pour mission de mobiliser les personnes et toute la société québécoise afin de les inciter à agir en faveur de l'adoption et du maintien d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation, essentiels au plein développement des jeunes Québécois âgés de 0 à 17 ans²⁵. Québec en Forme administre notamment le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie.

Afin de promouvoir un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, Québec en Forme s'est allié à des partenaires à tous les paliers d'intervention. Il finance des projets nationaux menés par des organismes sans but lucratif et il soutient les plans d'action des Tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie de toutes les régions du Québec. Toutefois, l'investissement majeur est réalisé au palier local afin de rejoindre les jeunes dans leurs milieux de vie. En effet, Québec en Forme compte sur la force des communautés mobilisées qu'il soutient, c'est-à-dire des regroupements locaux de partenaires, afin de mettre en place des stratégies à l'échelle d'une municipalité régionale de comté (MRC), d'une ville, d'un quartier ou d'un arrondissement. Québec en Forme soutient présentement plus de 163 regroupements locaux de partenaires qui se mobilisent pour la santé et le bien-être des jeunes.

ⁱ Le 13 octobre 2010, la fusion de Québec en Forme et de la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie était annoncée. C'est sous le nom de Québec en Forme que le nouvel organisme a poursuivi sa mission de promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes de moins de 18 ans.

^j Le site Web de l'organisme est accessible à l'adresse suivante : <http://www.quebecenforme.org>

Des objectifs ambitieux

- Comme le montrent les données sur la prévalence du surplus de poids (voir l'encadré de la page 2), les objectifs du PAG visant la réduction de l'obésité et de l'embonpoint n'ont pas été atteints. Ces objectifs étaient ambitieux et difficiles à atteindre à court terme. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), bien que la prévention puisse améliorer la santé et la qualité de vie des individus, ses bénéfices ne seront souvent visibles qu'à plus long terme, alors que les coûts associés à la prévention s'imposent dès maintenant²⁶.
- Le gouvernement du Québec, comme plusieurs autres, a élaboré des scénarios de projection de prévalence de l'obésité dans les prochaines années^{17,27}. Les scénarios les plus optimistes montrent que la prévalence de l'obésité continuera d'augmenter jusqu'en 2030. Ces projections laissent également supposer que les coûts de l'obésité, sur le plan économique et social, sont très susceptibles de croître de manière importante au cours des prochaines décennies²⁷.

Le fardeau économique de l'obésité

- Le surplus de poids (obésité et embonpoint) entraîne des coûts directs et indirects importants, selon ce que rapportent plusieurs études²⁸. En effet, ces coûts ne concernent pas uniquement les services de soins de santé, puisque des coûts sont également associés à l'absentéisme, à l'invalidité et à la perte de productivité occasionnés par l'obésité²⁹.
- En Ontario, par exemple, il en coûte en moyenne 15 % de plus par année pour soigner un homme obèse comparativement à un homme de poids normal²⁸. Ce pourcentage peut atteindre 54 % dans le cas d'une femme obèse, selon une autre étude menée en Australie^k.
- À l'échelle du Canada, le fardeau économique de l'obésité varierait de 4,6 milliards de dollars à 7,1 milliards de dollars par année, selon certaines estimations¹¹.
- La situation n'est pas différente au Québec, puisque le surplus de poids entraîne des coûts annuels de 1,5 milliards de dollars en ce qui a trait à l'hospitalisation et aux consultations médicales en raison des problèmes de santé qui lui sont associés, ce qui constitue une partie seulement des coûts directs²⁹.
- D'ailleurs, une réduction de la prévalence de certaines maladies chroniques et de leurs facteurs de risque dont le surplus de poids parmi la population québécoise pourrait entraîner des économies de 800 millions de dollars par année d'ici 2030³⁰.

DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE

Les actions du PAG qui ont été mises en œuvre ont permis de mobiliser les acteurs en vue de la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. Le PAG a été le catalyseur d'un large éventail de réalisations portées par différents secteurs de la société québécoise.

Bref retour sur les axes d'intervention^l

Les réalisations associées à la mise en œuvre du PAG sont issues d'un ou de plusieurs des cinq axes d'intervention du PAG qui ont guidé l'action gouvernementale dans le domaine des saines habitudes de vie et des problèmes reliés au poids.

^k La variation considérable des chiffres auxquels parviennent ces études est attribuable aux méthodes de calcul utilisées.

^l Le lecteur qui désire obtenir plus d'information concernant la mise en œuvre des actions du PAG peut consulter les différents bilans annuels à l'adresse suivante, dans la section « Publications » : <http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation/index.php>.

AXE 1 : Favoriser la saine alimentation

- Une alimentation déséquilibrée (riche en gras, en sucre et en sel) entraînant notamment un apport énergétique excessif est un des principaux facteurs de risque modifiables lorsqu'il s'agit de prévenir le surplus de poids et certaines maladies chroniques.
- L'alimentation de la population québécoise est loin d'être optimale. En effet, les enquêtes sur les apports alimentaires et nutritionnels de la population font ressortir plusieurs lacunes importantes, tant chez les jeunes que chez les adultes^{31,32}. En 2009-2010, près de 50 % des adultes québécois ne consommaient pas le nombre minimal de portions quotidiennes de fruits et légumes recommandé par le Guide alimentaire canadien³³. Quant aux jeunes du secondaire, 67 % d'entre eux ne consommaient pas le nombre minimal de portions quotidiennes de fruits et légumes recommandé en 2010-2011³⁴. Par ailleurs, la consommation de fibres alimentaires était bien en-deçà des recommandations, tant chez les jeunes que chez les adultes, en 2004^{31,32}. Précisons également qu'en 2004, l'apport en sodium était trop élevé chez la très grande majorité des jeunes et des adultes³⁵. Enfin, en 2011-2012, 8 % des ménages vivaient de l'insécurité alimentaire, soit un peu plus de 250 000 ménages³⁶. Cette situation varie significativement selon le lieu de résidence, la prévalence étant d'environ 9 % en milieu urbain et de 6 % en milieu rural. Près de 1 ménage sur 4 ayant un très faible revenu vit de l'insécurité alimentaire³⁶.

BUT : Promouvoir et soutenir le développement d'environnements favorables à l'adoption de saines habitudes alimentaires au sein de la population.

RESPONSABILITÉ : L'axe 1 comporte 21 actions sous la responsabilité des 6 ministères suivants : MAPAQ (7 actions), MELS (5 actions), MSSS (4 actions), MESRS (2 actions), MF (2 actions) et MAMOT (1 action).

MISE EN ŒUVRE : Au 31 décembre 2012, la mise en œuvre de 20 actions était en cours ou terminée.

AXE 2 : Favoriser un mode de vie physiquement actif

- Le faible niveau d'activité physique est reconnu comme l'une des principales causes de maladies chroniques, dont le diabète de type II, les maladies cardiovasculaires et certaines formes de cancer³⁷.
- Les données d'enquêtes sur l'activité physique montrent qu'en général, les jeunes et les adultes ne sont pas suffisamment actifs³⁷. En 2009-2010, plus du tiers (42 %) des adultes³⁸ n'atteignait pas le niveau d'activité physique recommandé, qui est de 150 minutes d'activité modérée à intense par semaine. Chez les jeunes, près du quart (21 %) des enfants de 6 à 11 ans³⁹ et le tiers (33 %) des jeunes de 12 à 17 ans⁴⁰ n'atteignaient pas en 2009-2010 les 60 minutes d'activité physique quotidienne recommandées.

BUT : Promouvoir et soutenir la création d'environnements favorables à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par la population.

RESPONSABILITÉ : L'axe 2 comporte 26 actions sous la responsabilité des 5 ministères suivants : MELS (13 actions), MTQ (8 actions), MSSS (3 actions), MAMOT (1 action) et MF (1 action).

MISE EN ŒUVRE : Au 31 décembre 2012, la mise en œuvre de toutes les actions était en cours ou terminée.

AXE 3 : Promouvoir des normes sociales favorables

- Bien que l'intention de s'alimenter sainement et d'adopter un mode de vie physiquement actif puisse être présente chez bon nombre de personnes, le passage ou non à l'action est notamment influencé par les normes sociales. Ces dernières constituent un facteur à ne pas négliger dans l'adoption ou le maintien de saines habitudes de vie⁴¹.

- Lorsqu'elles sont mises en œuvre en complément à d'autres stratégies, les campagnes de sensibilisation (ou le marketing social) constituent un moyen efficace de modifier les habitudes de vie⁴² des personnes issues de différents groupes de la population (jeunes, adultes, minorités culturelles, etc.) ou différents milieux de vie (scolaire, communautaire, travail, etc.). Dans le domaine de la sécurité routière, par exemple, les campagnes de sensibilisation, en combinaison avec d'autres mesures, ont contribué à améliorer les comportements en ce qui concerne le port de la ceinture de sécurité et la conduite avec les facultés affaiblies⁴³.

BUT : Mettre en place des campagnes sociétales et favoriser la modification des normes sociales afin qu'elles valorisent les saines habitudes de vie (saine alimentation et mode de vie physiquement actif) et une variété de schémas corporels.

RESPONSABILITÉ : L'axe 3 comporte 10 actions dont la mise en œuvre est de la responsabilité des 3 organisations suivantes : MSSS (7 actions), OPC (2 actions) et SCF (1 action) en plus de 1 action, dont tous les ministères et organismes engagés dans le PAG ont la responsabilité d'assurer la mise en œuvre.

MISE EN ŒUVRE : Au 31 décembre 2012, la mise en œuvre de 8 actions était en cours ou terminée.

AXE 4 : Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids

- L'épidémie d'obésité et la norme de beauté associée à la minceur dans notre société créent un contexte propice à l'utilisation des produits, services et moyens amaigrissants (PSMA), notamment en raison du peu de ressources actuellement offertes dans le réseau de la santé pour soutenir les personnes ayant un problème relié au poids. D'ailleurs, selon les données disponibles, une proportion importante de la population du Québec a tenté de perdre du poids (19 %) ou de le maintenir (17 %) en 2008¹⁴.
- Ces tentatives peuvent malheureusement se solder par l'apparition d'effets néfastes plus ou moins graves sur la santé et par une reprise du poids perdu, et parfois davantage, dans les mois suivant l'arrêt de la démarche de perte de poids¹⁵. Par conséquent, il importe d'assurer une continuité dans les services offerts aux personnes ayant un problème relié au poids afin d'améliorer la prévention et la prise en charge de ces problèmes.

BUT : Intensifier et améliorer les services offerts aux personnes aux prises avec un problème de poids et amener les intervenants à adapter leur pratique à cette problématique, ainsi qu'à encadrer la vente et l'utilisation des produits, services et moyens amaigrissants afin de protéger les consommateurs contre d'éventuelles pratiques frauduleuses et protéger la santé de ceux qui y ont recours.

RESPONSABILITÉ : L'axe 4 comporte 10 actions dont la mise en œuvre est de la responsabilité des 2 organisations suivantes : MSSS (8 actions) et OPC (2 actions).

MISE EN ŒUVRE : Au 31 décembre 2012, la mise en œuvre de 7 actions était en cours ou terminée.

AXE 5 : Favoriser la recherche et le transfert des connaissances

- La recherche sur les habitudes de vie et les problèmes reliés au poids, ainsi que sur les politiques publiques qui en découlent, est importante en vue de comprendre l'épidémie d'obésité et de choisir les interventions efficaces en matière d'éducation à la santé ou de modification des facteurs environnementaux qui permettront d'éviter le problème aux générations futures²².

- L'établissement de nouveaux programmes de recherche constitue d'ailleurs un moyen d'accroître les connaissances dans le domaine des saines habitudes de vie et des problèmes reliés au poids, lesquels bénéficiaient de peu de visibilité jusqu'à tout récemment. Concernant la recherche sur l'obésité, par exemple, bien que le nombre d'études ait augmenté au cours des dernières années, des efforts additionnels sont nécessaires afin d'exploiter le plein potentiel de ce domaine de recherche⁴⁴. En effet, les besoins en recherche devraient être davantage orientés vers la prévention de l'obésité et la recherche évaluative concernant les initiatives déployées afin de soutenir la prise de décision éclairée.

BUT : Favoriser la recherche et le transfert des connaissances quant à l'adoption de saines habitudes de vie en fonction de la complexité du phénomène des problèmes reliés au poids.

RESPONSABILITÉ : L'axe 5 comporte 8 actions dont la mise en œuvre est la responsabilité des 2 organisations suivantes : MSSS (6 actions) et INSPQ (2 actions).

MISE EN ŒUVRE : Au 31 décembre 2012, la mise en œuvre de 6 actions était en cours ou terminée.

Les réalisations associées à la mise en œuvre du PAG

Plus d'une quarantaine de réalisations ont été accomplies en matière de création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie ou à la prévention des problèmes reliés au poids dans les ministères et les organismes engagés dans la mise en œuvre du PAG. Aux fins du présent bilan, ces réalisations ont fait l'objet d'une catégorisation et d'une mise en valeur en fonction de leur importance auprès des acteurs concernés.

Qu'entend-on par « réalisations »?

Une grande diversité de mesures, plus ou moins directes et d'envergure variable, peuvent être déployées afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie. Bien que plusieurs réalisations découlent des actions du PAG, d'autres sont issues d'initiatives gouvernementales qui dépassent le cadre du PAG et qui s'inscrivent par conséquent en complémentarité des premières. Ainsi, le présent bilan vise entre autre à capter, au terme de la mise en œuvre du PAG, les initiatives gouvernementales qui semblent les plus significatives aux yeux des représentants des ministères et des organismes concernés. À l'aide d'une grille de collecte (voir l'annexe 2 qui traite de la méthodologie), les personnes engagées de près dans la mise en œuvre du PAG au palier national ont indiqué les réalisations jugées les plus importantes dans leur organisation (ministère ou organisme), c'est-à-dire celles ayant potentiellement des effets, mesurés ou perçus, sur les environnements, à court, à moyen ou à long terme.

Des visions inspirantes

En vue d'assurer une compréhension commune du problème et de renforcer la cohésion entre les initiatives gouvernementales, les ministères et les organismes engagés dans le PAG ont collaboré à la production de deux « visions », l'une concernant les environnements favorables et l'autre concernant la saine alimentation. Selon les acteurs concernés, ces deux documents ont servi de pierre angulaire à d'autres réalisations.

Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids^m

Le document propose une définition claire et détaillée des environnements favorables aux saines habitudes de vie ainsi que des pistes de réflexion pour orienter les efforts de tous les acteurs afin de rendre les choix sains plus faciles à faire. Des sessions de sensibilisation ont été déployées dans toutes les régions du Québec afin de faire connaître cette « vision ». À ce jour, plus de 10 000 participants ont ainsi été formés.

Vision de la saine alimentation – Pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santéⁿ

Le document vise une compréhension commune de la saine alimentation d'un point de vue collectif. Plus de 15 000 exemplaires du document ont été distribués, une vidéo a été produite afin de concrétiser les principes qui y sont énoncés et un site Internet a été conçu en vue de sensibiliser les acteurs. De plus, 65 agents multiplicateurs issus de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux ainsi que de partenaires non gouvernementaux ont été formés afin de renforcer le réseautage et de favoriser l'adoption de la vision énoncée dans le document.

Des mesures structurantes

Les politiques publiques constituent des mesures structurantes parce qu'elles visent à modifier les facteurs qui sont à l'origine des problèmes ciblés. Elles font également appel à différents paliers d'intervention et facilitent la mise en place de mesures concrètes en raison des ressources et des efforts qui sont investis.

En matière de saines habitudes de vie, le réseau scolaire a été le premier à implanter une politique-cadre visant une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, à laquelle s'est ajouté le Cadre de référence, *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur*, visant également une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif. Par la suite, un cadre de référence a été lancé afin d'améliorer l'offre alimentaire dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, soit *Miser sur une saine alimentation : une question de qualité*. Récemment, le cadre de référence *Gazelle et Potiron* a fait son entrée dans les services de garde éducatifs à l'enfance.

Le secteur des transports a également participé à l'émergence des politiques publiques qui contribuent à favoriser de saines habitudes de vie par la mise en place de la Politique québécoise du transport collectif et la Politique sur le vélo. Ces politiques ont été accompagnées de programmes de financement et d'infrastructures favorisant les déplacements actifs et sécuritaires.

Par ailleurs, la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC) émane notamment d'un besoin de sensibiliser la population aux problèmes reliés à la préoccupation excessive à l'égard du poids et de mobiliser l'industrie de l'image autour de la promotion de la diversité corporelle.

Enfin, dans le contexte du renouvellement en cours des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la mobilité durable et la santé ainsi que les saines habitudes de vie ont été désignées pour thématiques de chantiers desquels découleront des orientations.

^m Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/961885cb24e4e9fd85256b1e00641a29/b714b7895b96ddb85257a39007547cf?OpenDocument>

ⁿ Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/4b1768b3f849519c852568fd0061480d/62c2cf260b418eab852576e400736b7b?OpenDocument>

**Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif –
Pour un virage santé à l'école^o**

Lancée en 2007, la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école* vise à soutenir les milieux scolaires (publics et privés) dans l'offre d'un environnement qui favorise l'adoption et le maintien de saines habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif ainsi que dans le développement des compétences personnelles des élèves à cet égard. Le déploiement des orientations du volet « Saine alimentation » de la politique-cadre par les commissions scolaires a d'ailleurs été soutenu par un guide d'application. Ainsi, l'offre alimentaire dans le réseau scolaire s'est considérablement améliorée. En effet, une majorité d'établissements ont éliminé les boissons sucrées et cessé d'offrir des aliments frits ou des aliments panés commerciaux⁴⁵. De plus, une majorité d'établissements ont appliqué de façon satisfaisante les mesures jugées efficaces ou prometteuses en vue d'augmenter les occasions d'être actif physiquement en milieux scolaires⁴⁵.

Cadre de référence à l'intention des établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour l'élaboration de politiques alimentaires adaptées – *Miser sur une saine alimentation : une question de qualité*^p

Le cadre de référence vise, depuis 2009, l'implantation de politiques alimentaires dans le réseau de la santé et des services sociaux en vue d'améliorer l'alimentation et la santé de la population québécoise. Il concerne l'ensemble des établissements du réseau. À ce jour, 91 % des établissements ont adopté une politique alimentaire conforme au cadre de référence.

**Cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur dans les services de garde éducatifs à l'enfance –
Gazelle et Potiron^q**

Lancé en 2014, le cadre de référence vise à favoriser le développement global des enfants âgés de 0 à 5 ans par la saine alimentation, le jeu actif et le développement moteur.

Politique québécoise du transport collectif

La politique, lancée en 2006, et les différents programmes de financement qui en découlent visent l'accroissement de l'utilisation du transport collectif en vue de favoriser les déplacements actifs en offrant aux citoyens une solution de rechange valable à l'utilisation de l'automobile partout au Québec, tant dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux. La Stratégie nationale de mobilité durable a succédé à cette politique en 2014.

Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC)^r

La CHIC vise, depuis 2009, à sensibiliser les jeunes et l'industrie de l'image tout en favorisant leur engagement envers une image corporelle saine et diversifiée. Plus de 24 000 signataires ont adhéré jusqu'ici aux principes de la CHIC par l'entremise de son microsite (www.JeSigneEnLigne.com). Elle a ainsi contribué, grâce au plan d'action qui l'accompagne, au soutien d'initiatives déjà en cours et à l'émergence de nouvelles initiatives. Enfin, la CHIC a permis de sensibiliser les acteurs à l'importance de diffuser des images de personnes de grandeurs, de tailles, d'origines culturelles et d'âges variés.

^o Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/virage-sante-a-lecole/politique-cadre/>

^p Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/0/a8196b3f4eaa725b852575ee0073edbd?OpenDocument>

^q Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/developpement_des_enfants/cadre-de-referance/Pages/index.aspx

^r Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=363>

Des interventions ciblées

Certaines réalisations visent à intervenir plus directement dans certains milieux de vie ou auprès de certaines clientèles à l'aide de mesures particulières. C'est notamment le cas de programmes, de projets et d'outils d'intervention (guides ou autres publications) qui constituent plusieurs des réalisations associées à la mise en œuvre du PAG.

- *Des programmes et des projets*

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, le Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec ainsi que le Programme d'aide financière dans les communautés autochtones pour promouvoir un mode de vie physiquement actif constituent des réalisations intéressantes dans le domaine du sport et du loisir en vue de favoriser la pratique de l'activité physique chez les jeunes.

En matière de saine alimentation, le Programme Innov'Action agroalimentaire, qui succède au Programme de soutien à l'innovation, a notamment pour but de favoriser et d'encadrer le développement d'aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé, dans les entreprises de transformation alimentaire. Par ailleurs, à la suite de la mise en application du Règlement sur les aliments en novembre 2008, des formations sont obligatoires pour tous les exploitants d'établissements alimentaires visés par le Règlement sur les aliments. D'ailleurs, la formation de gestionnaire d'établissement alimentaire à laquelle s'ajoute un complément de formation spécifique au contexte d'aide alimentaire est offerte gratuitement aux organismes communautaires et caritatifs. L'objectif de cette formation est de s'assurer que les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires soient appliquées au sein de ces organismes afin de garantir l'innocuité des aliments et de protéger la santé des usagers de ce type de service.

Enfin, certains programmes ont permis de bonifier l'offre de services offerts aux personnes ayant un problème relié au poids. C'est le cas du programme *Choisir de maigrir?* et du programme de surveillance des produits, services et moyens amaigrissants (PSMA). Le premier assure un service direct aux femmes préoccupées par leur poids et leur image corporelle, le second veille à ce que les commerçants respectent les obligations que leur impose la loi en matière de vente de PSMA, dans un souci de protection des consommateurs.

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives visant à accroître l'accessibilité à des infrastructures sportives et récréatives de qualité⁵

Ce programme vise à répondre aux besoins qu'entraîne de nos jours la pratique d'activités physiques et sportives, à assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes et à assurer le maintien du patrimoine sportif du Québec. Le programme a permis la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives grâce à des investissements totalisant plus de 440 M\$.

⁵ Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante (phase I) : <http://www.mels.gouv.qc.ca/municipalites/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/installations-sportives-et-recreatives/>

Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante : (phase II) : <http://www.mels.gouv.qc.ca/municipalites/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/installations-sportives-et-recreatives-phase-ii/>

Programme Choisir de maigrir?^t

Le déploiement du programme *Choisir de maigrir?* a eu lieu dans la plupart des régions du Québec par l'entremise des centres de santé et de services sociaux (CSSS). Le programme est une démarche de groupe qui cible les femmes préoccupées par leur poids et leur image corporelle afin de les amener à prendre une décision éclairée en matière d'amaigrissement. Le programme propose de remplacer le recours à des diètes « miracles » par l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie. Depuis 2007, le programme a été offert à 221 reprises, touchant ainsi près de 3 000 femmes.

- *Des guides*

Plusieurs guides portant sur un mode de vie physiquement actif et sécuritaire ont été diffusés, dont le guide *Redécouvrir le chemin de l'école*, des fiches techniques sur les aménagements modérateurs de la vitesse, la trousse *Ma cour : un monde de plaisir!* ainsi que des guides concernant l'aménagement, l'entretien et les bonnes pratiques en matière d'installations récréatives et sportives. Un autre guide concerne l'application du volet « alimentation » de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif – *Pour un virage santé à l'école*. Par ailleurs, un guide sert d'outil de référence pour les formations en hygiène et salubrité alimentaires et un autre guide vise à faciliter l'évaluation des conserves endommagées en ce qui concerne les responsables des banques alimentaires et des organismes communautaires ou caritatifs. Également, un guide portant sur les dispositions visant à interdire la publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans a été mis à jour. Enfin, un guide de pratique clinique pour le traitement de l'obésité des enfants et des adolescents en 1^{re} et 2^e ligne a été élaboré. Il vise à soutenir, dans le réseau de la santé et des services sociaux, le traitement des enfants et des adolescents qui ont un problème d'obésité.

Guide Publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans^u

Le guide *Publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans* précise les dispositions de la Loi sur la protection du consommateur dont il faut tenir compte pour déterminer si une publicité s'adresse aux enfants et si elle est interdite, le cas échéant. Il expose également les exemptions prévues dans le Règlement d'application de la Loi. Des entrevues dans les médias et le travail d'une porte-parole ont d'ailleurs permis de faire connaître la nouvelle version du guide auprès des acteurs concernés et de la population générale. Au moment de rédiger le présent document, la version électronique du guide avait été consultée plus de 1 300 fois.

Des initiatives visant à sensibiliser ou à informer

Plusieurs réalisations associées à la mise en œuvre des actions du PAG visaient à sensibiliser ou à informer certaines clientèles ou la population générale au sujet des saines habitudes de vie. C'est le cas de la campagne sociétale, des activités de sensibilisation et des outils d'information décrits ci-dessous.

La campagne *Au Québec, on aime la vie!* visait à mobiliser la population et les partenaires autour de l'amélioration de la qualité de vie. La campagne sociétale comportait différents volets, notamment la diffusion de publicités télévisuelles dont la notoriété s'est élevée à 67 % dans la population générale⁴⁶. De plus, la campagne a été appréciée par plus de 80 % des adultes québécois. En outre, une tournée d'ambassadeurs auprès des élus municipaux a été réalisée dans le contexte de cette campagne afin d'inciter les municipalités du Québec à poursuivre et à intensifier leurs efforts en matière de saines habitudes de vie.

^t Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.equilibre.ca/programmes-et-ateliers/choisir-de-maigrir/>

^u Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.opc.gouv.qc.ca/fileadmin/media/documents/commercant/publicite-pratique-illegale/enfant/GuideApplication.pdf>

Certaines mesures avaient par ailleurs pour objectif de sensibiliser les acteurs d'établissements d'enseignement professionnel et collégial à l'importance de tenir compte des orientations gouvernementales en matière de saine alimentation et de mode de vie physiquement actif dans le déploiement de leurs programmes de formation, notamment les programmes d'études professionnelles reliés au secteur de l'alimentation et le programme d'études Techniques d'éducation à l'enfance, ce qui a été réalisé dans le cas de ces derniers.

Enfin, des publications visant à informer la population générale ou des clientèles spécifiques (tout-petits, aînés, etc.) à l'importance des saines habitudes de vie ont été diffusées. Par exemple, des publications annuelles diffusant une information pertinente sur la pratique de l'activité physique, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire ont été produites. Également, d'autres publications mettant en lumière l'existence de mesures interdisant la publicité destinée aux enfants, dont la brochure *Vos enfants et la pub* et le guide *La publicité : la reconnaître et la démystifier* ont été produites. Certaines de ces publications sont consultées par plusieurs milliers de lecteurs chaque année.

Brochure *Vos enfants et la pub*^v

La brochure vise à sensibiliser les parents à la publicité et à ses effets sur les enfants. Plus de 400 000 exemplaires ont été distribués dans les écoles primaires et les services de garde à travers le Québec.

Guide pédagogique *La publicité : la reconnaître et la démystifier*^w

Le guide vise à outiller les enseignants qui souhaitent parler de publicité en classe. Les élèves sont amenés à prendre conscience des endroits où se cache la publicité et de l'influence qu'elle peut avoir sur eux.

Activités pédagogiques sur la publicité^x

Des activités pédagogiques de type « clé en main » ayant pour objectif de sensibiliser les jeunes à divers sujets, dont la publicité, sont désormais accessibles, sur Internet, aux enseignants qui souhaitent aborder ces questions en classe.

Une mobilisation des acteurs

Divers mécanismes et structures de concertation ont été élaborés au cours de l'implantation du PAG afin de mobiliser différents acteurs au regard des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

La Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA) a été créée dans le but d'amener les acteurs à se concerter en vue d'adopter une vision commune d'un mode de vie physiquement actif, de ses déterminants et du rôle de chacun dans la création d'environnements favorables. La Table regroupe une trentaine de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Le comité en développement moteur est l'une des sous-composantes de la Table et a pour mandat de définir et de mettre en œuvre une stratégie concertée en faveur du développement moteur chez les enfants de 0 à 9 ans.

Par ailleurs, un plan d'action concerté sur les défis que posent la pérennisation et le développement des sentiers et des lieux de pratique des loisirs en plein air auprès des jeunes est également lié à la mise en œuvre du PAG.

^v Le document est accessible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.opc.gouv.qc.ca/fileadmin/media/documents/consommateur/sujet/publicite-pratique-illegale/EnfantsPub.pdf>

^w Les activités proposées dans le guide ont été intégrées au site Web de l'Office de la protection du consommateur dans la « Zone enseignants ».

^x Les activités sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.opc.gouv.qc.ca/a-propos/zone-enseignants/accueil/>

Enfin, des comités regroupant des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ont été formés en vue de déterminer des priorités et de définir les grandes orientations en matière de saine alimentation au Québec. La qualité, l'accès et les aspects socioculturels de l'alimentation sont les thèmes qui ont été abordés par ces comités.

Des connaissances approfondies

Plusieurs réalisations associées au PAG concernent la recherche dans le domaine des saines habitudes de vie et la diffusion de résultats auprès des décideurs et des intervenants. D'ailleurs, certaines recherches ont découlé de programmes de financement de la recherche visant à répondre aux besoins spécifiques du PAG, dont le programme thématique *Les facteurs sociaux, culturels et environnementaux pour prévenir l'apparition des problèmes de poids* et le programme de recherche sur la préservation et l'amélioration de la valeur nutritive des aliments en rapport avec la santé.

De plus, un portail visant à offrir de l'information en ligne sur les plans d'action gouvernementaux en matière d'alimentation, d'activité physique et d'obésité à l'échelle internationale, et sur la littérature grise qui traite de ces sujets, a été créé et mis en ligne. Un autre portail sur l'environnement bâti et l'environnement des services au Québec a également été créé et mis en ligne en vue d'offrir une meilleure connaissance du territoire; une formation lui est associée.

Enfin, diverses publications (mémoires, avis scientifiques, rapport de recherche, etc.), dont celles de la Collection TOPO (habitudes de vie et prévention des maladies chroniques) ont été produites et une veille portant sur la nutrition, l'activité physique et le poids est diffusée régulièrement sur Internet afin de fournir une information validée sur le plan scientifique.

Élaboration de programmes de recherche répondant à des besoins spécifiques du PAG^y

La mise en place de nouveaux programmes de recherche vise à créer ou à renforcer des créneaux de recherche qui viennent soutenir l'action en vue de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, soit directement par les résultats de recherche, soit en suscitant l'intérêt de nouveaux chercheurs pour ce thème. Ainsi, deux programmes de recherche en partenariat ont été mis en place durant la mise en œuvre du PAG.

Le programme thématique *Les facteurs sociaux, culturels et environnementaux pour prévenir l'apparition des problèmes de poids* constitue une action concertée entre le Fonds de la recherche en santé du Québec et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. L'appel de propositions a été lancé en mars 2009 et un financement a été accordé à 5 projets de recherche, 1 recherche-action et 1 bourse doctorale, soit une somme de 887 037 \$.

Le programme de recherche sur la préservation et l'amélioration de la valeur nutritive des aliments en rapport avec la santé résulte d'un partenariat entre le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds de la recherche en santé du Québec. L'appel de propositions a été lancé en 2010 et un financement a été accordé, lors du 1^{er} concours, à 6 projets, soit une somme de 1 346 098 \$, et, lors du 2^e concours, à 3 projets, soit une somme de 516 500 \$.

^y Les documents sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante :

Action concertée « Programme thématique » Les facteurs sociaux, culturels et environnementaux pour prévenir l'apparition des problèmes de poids : http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/nouvelles/fichiers/nouvelle_233.pdf

Programme de recherche en partenariat sur la préservation et l'amélioration de la valeur nutritive des aliments en lien avec la santé : 1^{er} concours :

http://www.frqnt.gouv.qc.ca/parteneriatsInnovation/resultats/Volet1_Resultats/Valeur_Nutritive_Aliments_Sante.pdf

2^e concours :

http://www.frqnt.gouv.qc.ca/parteneriatsInnovation/resultats/Volet1_Resultats/Valeur_Nutritive_Aliments_Sante_2eConcours.pdf

Les réalisations en soutien à la mise en œuvre des actions du PAG

Certaines réalisations avaient pour objet de soutenir la mise en œuvre des actions du PAG, en assurant une meilleure coordination des activités aux différents paliers d'intervention et en favorisant l'adhésion des partenaires. Bien que ces interventions ne constituent pas une intervention directe sur les environnements, elles ont tout de même eu une importance considérable sur les actions qui ont été déployées.

- **Bulletin national d'information *Investir pour l'avenir*²**

Le bulletin vise à faire connaître le PAG et la mise en œuvre de ses actions en vue d'en partager les initiatives et de mobiliser les différents partenaires. Il vise également à répondre aux interrogations et aux préoccupations des acteurs, tout en suscitant chez eux un sentiment d'appartenance au PAG.

- **Comités interministériels, comité d'évaluation et comité québécois de formation en saines habitudes de vie**

Plusieurs comités ont permis l'articulation de l'ensemble des activités du PAG à l'intérieur de la structure gouvernementale. Ces lieux d'échange, de transfert d'informations et d'adoption d'une vision commune des défis associés aux domaines des saines habitudes de vie et de la prévention des problèmes reliés au poids ont constitué le noyau central de la mobilisation et de l'engagement des ministères et des organismes concernés. Il s'agit du comité des sous-ministres adjoints (SMA), du comité des gestionnaires et du comité des répondants ministériels.

De plus, un comité d'évaluation, formé d'un ou de plusieurs représentants des ministères et des organismes concernés, a été mis sur pied afin d'assurer la réalisation des travaux d'évaluation du PAG. Enfin, un comité québécois de formation en saines habitudes de vie a été créé afin de répondre aux besoins de formation des acteurs engagés dans la mise en œuvre du PAG, d'établir les priorités de formation et de proposer des méthodes de formation.

- **Coordination conjointe MSSS-QeF-DRSP**

La coordination conjointe a pour objectif d'assurer l'arrimage des actions déployées dans le domaine des saines habitudes de vie (saine alimentation et mode de vie physiquement actif). Elle est assurée par des représentants issus de l'équipe de coordination du PAG au MSSS et de Québec en forme ainsi que par un représentant des directions régionales de santé publique délégué par la Table de concertation nationale en promotion et prévention.

- **Activités d'évaluation et de reddition de comptes**

Des bilans annuels⁴⁷, un rapport triennal, une évaluation d'implantation⁴⁸ et des études indépendantes^{49, 50, 51} ont traité de divers aspects de la mise en œuvre des actions du PAG ainsi que de ses retombées globales. De plus, des évaluations et des analyses portant sur certaines actions du PAG ont été réalisées par les ministères et les organismes concernés. L'ensemble de ces productions permet de tirer diverses leçons de cette grande expérience, tout comme le présent bilan final.

² Les bulletins sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/extranet/pag/index.php?bulletin-pag>

LES RETOMBÉES MINISTÉRIELLES

Selon les acteurs concernés, le PAG a eu des retombées dans plusieurs des ministères et des organismes engagés. En effet, de nouvelles collaborations ont été entreprises. Le PAG a également permis une meilleure compréhension de la problématique que le PAG vise à régler et une plus grande volonté d'y parvenir. Enfin, les ministères et les organismes concernés ont pu jouer un rôle plus actif en matière de création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Les retombées décrites ci-dessous ont été mentionnées par un ou plusieurs ministères et organismes.

Une collaboration interministérielle qui s'intensifie

Les retombées relatives à la collaboration interministérielle concernent les structures et les processus de collaboration⁴⁹. Elle constitue une forme d'engagement de la part des ministères et des organismes dans l'implantation du PAG dans son ensemble. Elle se concrétise à la fois dans la coordination du PAG au palier national et dans la mise en œuvre de ses actions aux paliers national, régional et local.

- La collaboration interministérielle est perçue comme l'une des principales retombées du PAG. Elle résulte des contacts fréquents et soutenus qui ont eu lieu lors des rencontres des comités interministériels du PAG.
- Le PAG a permis d'intensifier, de façon générale, la collaboration des différents ministères et organismes dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.
- Le PAG a permis, dans certains cas, une meilleure collaboration entre les directions concernées d'un même ministère ou organisme, appuyant ainsi plus adéquatement le travail des équipes à l'intérieur même de l'organisation.
- Le PAG a permis d'établir des liens plus étroits entre les acteurs du palier national et régional, notamment grâce à l'établissement de nouveaux partenariats, au développement et au transfert d'expertise.

Une culture organisationnelle en transformation

Les retombées relatives à la culture organisationnelle concernent le développement ou le partage de connaissances sur la problématique visée par le PAG ou l'approche pangouvernementale^{aa} dans son ensemble⁴⁹. Ces retombées apportent un changement de culture durable dans les ministères et les organismes engagés dans le PAG, à partir des apprentissages organisationnels découlant des expériences et des leçons tirées dans le contexte de l'implantation du PAG.

- La collaboration interministérielle a été une occasion unique d'enrichir l'expertise. Elle est d'ailleurs perçue comme un changement de culture organisationnelle en elle-même, la création de comités interministériels ayant grandement contribué à ce changement.
- La mise en œuvre des actions du PAG a permis une meilleure compréhension des défis en matière de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids en permettant des actions concertées, issues de collaborations diverses.
- L'implantation du PAG a été l'occasion d'informer et de sensibiliser le personnel des ministères et des organismes concernés quant à l'importance des actions visant à créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie.

^{aa} Les grandes dimensions de cette approche sont présentées à l'annexe 2.

Un leadership accentué

Les retombées relatives au leadership concernent la gouvernance interministérielle du PAG et le recours à différentes initiatives en vue d’agir sur les environnements qui favorisent de saines habitudes de vie. Ces retombées contribuent à la convergence des initiatives des ministères et des organismes concernés en vue d’assurer la cohérence de l’action gouvernementale⁴⁹.

- Certains de ces ministères et de ces organismes ont intégré les saines habitudes de vie dans leurs différentes politiques et cadres de référence, notamment en matière de saine alimentation et de mode de vie physiquement actif, d’inégalités sociales de santé, de la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale ou de transport collectif.
- L’implantation du PAG a permis de mettre de l’avant certains projets en matière de création d’environnements favorables aux saines habitudes de vie.
- Grâce aux actions du PAG, ces ministères et ces organismes ont repéré différents leviers à leur portée en vue d’en assurer la mise en œuvre.

LES CONSTATS ET LES RECOMMANDATIONS

À la lumière des informations présentées plus tôt, différents constats découlent des quatre principaux éléments suivants :

La mise en œuvre des actions du PAG

- **Des actions multiples et diversifiées, dont la pérennité n’est pas toujours assurée** – La mise en œuvre du PAG a donné lieu à une quarantaine de réalisations au palier national dont plusieurs sont issues des actions énoncées dans chacun des 5 axes d’intervention prévus dans le PAG. D’ailleurs, la nature et la portée de ces réalisations varient considérablement. De plus, certaines réalisations ont nécessité des investissements importants de la part des ministères et des organismes concernés, notamment les initiatives à caractère économique, dont les programmes de financement. Toutefois, le maintien à long terme des réalisations n’est pas garanti, et ce, malgré leur importance dans chaque secteur.
- **Des actions plus difficiles que d’autres à mettre en œuvre** – La mise en œuvre de certaines actions a posé des difficultés sur le plan « opérationnel », étant donné qu’elles n’étaient pas bien définies ou difficilement réalisables dans le contexte du PAG. Le démarrage de la mise en œuvre de ces actions a généralement été plus long ou n’a tout simplement pas été possible.
- **Favoriser la saine alimentation : un axe en émergence ayant plus largement bénéficié au secteur public** – Bien que la saine alimentation ait constitué un domaine peu développé au départ, plusieurs réalisations structurantes ont été accomplies dans l’axe 1 du PAG, notamment l’adoption d’une vision de la saine alimentation et l’implantation de politiques ou de cadres de référence dans le secteur public. Ces réalisations ont notamment permis de mieux coordonner l’action dans les différents réseaux (scolaire, santé et services sociaux, services de garde éducatifs à l’enfance). D’ailleurs, certaines réalisations ont fait l’objet de bilan ou d’évaluation.
- **Favoriser un mode de vie physiquement actif : un axe prolifique en évolution** – Le plus grand nombre de réalisations concerne l’axe 2 du PAG et des réalisations importantes y sont associées, notamment les politiques relatives au transport actif. Néanmoins, compte tenu du nombre important d’acteurs

concernés, il a été nécessaire de mieux coordonner l'action grâce à la mise en place d'une Table sur le mode de vie physiquement actif. L'adoption éventuelle d'une « vision » commune du mode de vie physiquement actif viendra accentuer cette visée.

- **Promouvoir des normes sociales favorables : un axe moins concret sur le plan « opérationnel »** – On observe une grande diversité dans la nature et la portée des réalisations relatives à l'axe 3 du PAG. Alors que certaines réalisations sont de nature moins tangible, par exemple la sensibilisation d'acteurs, certaines sont plus mobilisatrices, ce qui est le cas de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC). L'importance d'agir sur les normes sociales n'est pas remise en question, mais ces dernières posent des difficultés sur le plan de leur compréhension et de leur évaluation.
- **Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids : un axe qui associe la prévention à l'intervention clinique** – À l'exception du déploiement du programme *Choisir de maigrir?*, les réalisations relatives à l'axe 4 du PAG sont, en général, à un stade peu avancé. En fait, la nature même de cet axe, qui chevauche la prévention des problèmes reliés au poids et leur prise en charge d'un point de vue clinique, pose une difficulté particulière, notamment en raison de l'absence d'une intégration de la prise en charge des problèmes de poids en première ligne.
- **Favoriser la recherche et le transfert de connaissances : un axe « transversal » à l'ensemble des actions** – Plusieurs réalisations sont associées à l'axe 5 du PAG et elles ont chacune leur importance, dans la mesure où elles soutiennent l'ensemble des initiatives en matière de création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

RECOMMANDATION 1 : Assurer la pérennité des réalisations les plus porteuses et proposer de nouvelles actions visant d'autres secteurs (municipal, agroalimentaire, etc.) afin d'étendre la portée des initiatives gouvernementales en matière de saines habitudes de vie.

Les conditions favorisant la mise en œuvre des actions du PAG dans les ministères et les organismes concernés

- **Des ministères et des organismes engagés** – De façon générale, les ministères et les organismes ont montré leur engagement dans le PAG par leur participation aux différents comités interministériels et aux tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie ainsi que par l'ensemble des réalisations associées à la mise en œuvre du PAG.
- **Une vaste mobilisation des acteurs** – La coordination du PAG, par l'entremise des comités interministériels, a permis de mobiliser plusieurs acteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement du Québec^{48,49}, en vue de promouvoir les saines habitudes de vie et de prévenir les problèmes reliés au poids. D'ailleurs, l'équipe de coordination du PAG au MSSS a exercé un leadership particulier à cet égard selon les acteurs concernés^{48,49}.
- **Une collaboration accrue et diversifiée** – Plusieurs réalisations ont reposé sur la collaboration interministérielle au palier national et de nouveaux partenariats ont d'ailleurs été créés. Dans certains cas, les unités régionales ou locales ont collaboré à la mise en œuvre des actions. De plus, le PAG a permis à des ministères et à des organismes de renforcer la collaboration à l'intérieur de leur organisation, notamment entre les directions ou les secteurs concernés. En contrepartie, certaines réalisations n'ont nécessité aucune collaboration particulière, puisque leur mise en œuvre s'inscrivait dans la mission première de ces organisations.

- **De nouvelles connaissances et compétences** – Les réalisations structurantes, dont les « visions » et les activités de sensibilisation qui en découlent, ont permis d’amorcer un changement de culture dans certains ministères et organismes engagés dans le PAG. On observe entre autres l’acquisition de nouvelles connaissances ou compétences au regard du problème que tente de régler le PAG et de l’approche pangouvernementale dans son ensemble⁴⁹.
- **Des ministères et des organismes qui rendent des comptes** – Une évaluation d’implantation, un rapport triennal et des bilans annuels ont porté sur la mise en œuvre des actions du PAG de façon générale. Et bien que la mise en œuvre de plusieurs actions du PAG soit difficilement évaluable, dans le cas de certaines actions, la mise en œuvre a tout de même fait l’objet d’un bilan ou d’une évaluation, notamment les politiques et les programmes comportant un financement. Cependant, la situation varie considérablement dans chaque ministère ou organisme.

RECOMMANDATION 2 : Maintenir la mobilisation des ministères et des organismes engagés dans le PAG, ainsi que celle de leurs partenaires, en poursuivant les activités de coordination aux paliers national, régional et local afin de renforcer la collaboration interministérielle et intersectorielle.

RECOMMANDATION 3 : Assurer la présence et l’engagement de tous les acteurs gouvernementaux concernés par les saines habitudes de vie dans les initiatives gouvernementales en matière de création d’environnements favorables.

L’état du problème auquel fait face le PAG et l’appréciation de ses effets sur les environnements

- **Un problème nécessitant une vigilance constante** – La surveillance des problèmes reliés au poids et de ses déterminants demeure primordiale, considérant qu’une partie de plus en plus importante de la population a un surplus de poids, ce qui, avec le temps, risque de faire en sorte que la population et les décideurs finissent par juger la situation normale¹⁷.
- **Des orientations gouvernementales à la base de l’action en matière de saines habitudes de vie** – Considérant la complexité, la gravité et la croissance des problèmes reliés au poids, ces derniers interpellent plusieurs acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en vue d’initiatives concertées. Dans ce contexte, l’adoption d’orientations gouvernementales constitue la pierre angulaire en vue de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, d’où l’importance d’envisager une suite au PAG.
- **Une absence de données relatives aux environnements favorables** – Bien qu’il ait visé la création d’environnements favorables aux saines habitudes de vie, le PAG ne comportait ni objectif spécifique, ni indicateur mesurable à cet égard, limitant ainsi l’évaluation des retombées de certaines actions sur les environnements physique, économique, socioculturel et politique.
- **Des résultats à l’égard de certaines réalisations** – Étant donné le peu d’évaluations réalisées, les ministères et les organismes engagés dans le PAG ont dû s’en tenir bien souvent à des effets perçus afin de déterminer les réalisations jugées les plus importantes. D’ailleurs, on observe une certaine gradation concernant les effets perçus. Ceux-ci vont de la sensibilisation des partenaires à des changements environnementaux favorables, par exemple l’offre alimentaire dans les écoles.
- **Des connaissances en soutien à la prise de décision** – La recherche et l’évaluation soutiennent la création d’environnements qui favorisent les saines habitudes de vie en mettant à la disposition des

décideurs et des acteurs, une quantité de plus en plus importante d'information. Il s'agit là d'un gain important du PAG. Cependant, il apparaît essentiel de mieux orienter le financement de la recherche en fonction des besoins et il n'y a toujours pas de certitude quant au fait que l'information disponible fasse partie intégrante de la prise de décision ou de l'intervention en matière de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids.

RECOMMANDATION 4 : Améliorer la surveillance des problèmes reliés au poids et de leurs déterminants afin de mieux comprendre ce sur quoi il faut intervenir et de justifier la pertinence d'une action concertée de la part de tous les ministères et organismes concernés.

RECOMMANDATION 5 : En collaboration avec les ministères et les organismes engagés dans le PAG, soutenir la détermination d'objectifs mesurables et l'élaboration d'indicateurs environnementaux relatifs aux saines habitudes de vie afin d'en suivre l'évolution.

RECOMMANDATION 6 : Renforcer la recherche et l'évaluation en matière d'environnements favorables aux saines habitudes de vie afin d'optimiser les interventions et d'atteindre les objectifs poursuivis.

RECOMMANDATION 7 : Assurer le transfert de connaissances issues de la recherche et de l'évaluation auprès des acteurs concernés, notamment les décideurs et les intervenants afin de soutenir la prise de décision éclairée et l'intervention.

Le rôle du gouvernement dans la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids

- **Le rôle primordial des ministères et des organismes engagés dans la mobilisation des acteurs et la mise en place d'initiatives concertées** – Les ministères et les organismes engagés dans la mise en œuvre du PAG considèrent, en général, qu'ils ont un rôle à jouer dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie⁴⁸. Ce rôle s'exerce principalement par le maintien ou la poursuite des initiatives gouvernementales déjà entreprises. Dans certains cas, on propose de nouvelles politiques qui sont en cours d'élaboration dans ces organisations (ministères et organismes) et qui ont un lien direct avec les saines habitudes de vie. Enfin, celles-ci soulignent leur rôle d'influence auprès des partenaires ou dans le développement de l'expertise et des connaissances dans le domaine des saines habitudes de vie.
- **Vers une plus grande synergie entre les initiatives publiques** – Plusieurs ministères et organismes engagés dans la mise en œuvre du PAG conviennent de la nécessité d'établir des arrimages entre les saines habitudes de vie et leurs propres politiques, notamment en vue d'assurer une compréhension commune des problématiques et des résultats attendus. Selon eux, il faut envisager des liens en matière de développement durable, d'alimentation, de sport et loisir, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de mobilité durable, d'action jeunesse ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes.

RECOMMANDATION 8 : Intégrer les saines habitudes de vie dans les différentes politiques élaborées par les ministères et les organismes gouvernementaux afin de renforcer la cohérence et la convergence des initiatives gouvernementales.

RECOMMANDATION 9 : Réaffirmer le rôle primordial du gouvernement dans la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids en vue d'assurer la poursuite des initiatives dans ce domaine.

Les grands défis

La poursuite des initiatives gouvernementales en vue de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie et à la prévention des problèmes reliés au poids posent certains défis⁴⁹, lesquels méritent d'être mentionnés.

- L'intérêt et l'engagement des ministères et des organismes à l'égard des saines habitudes de vie et des problèmes reliés au poids, notamment le leadership des autorités ministérielles et gouvernementales (priorité gouvernementale)
- L'adoption d'une vision commune à long terme, nécessaire à la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie
- La détermination d'objectifs qui tiennent compte de la mission des ministères et des organismes concernés
- La cohérence et la convergence des initiatives gouvernementales, étant donné la multiplication des actions et des acteurs sur le terrain
- Le maintien de la mobilisation dans les divers comités interministériels et aux Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie
- Le soutien adéquat des initiatives en matière de création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie aux paliers national, régional et local

CONCLUSION

Le présent bilan avait pour objet de présenter les réalisations en matière de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids. Ainsi, une quarantaine de réalisations ont été soulignées par les ministères et les organismes engagés dans le PAG. Bien qu'il demeure parfois difficile d'en apprécier l'efficacité, ces réalisations ont malgré tout contribué à la création d'environnements favorables, selon les acteurs concernés. De plus, certaines réalisations ont donné lieu à des investissements importants, sur le plan économique, en faveur des saines habitudes de vie.

Ces réalisations ont également eu des retombées intéressantes, notamment au regard de l'intégration des saines habitudes de vie dans les ministères et les organismes gouvernementaux, de la collaboration interministérielle et de la mobilisation des partenaires qui est au cœur de l'action gouvernementale. D'ailleurs, les différents comités interministériels et les Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie en témoignent.

Dans la mesure où le PAG a permis de jeter les bases de la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, il appartient au gouvernement du Québec et à l'ensemble des ministères et des organismes concernés de préserver les gains observés et d'orienter les actions actuelles et futures, et ce, d'autant plus que le financement du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie se poursuit jusqu'en 2017, et que ce dernier constitue un levier important pour la mise en place de nombreuses initiatives à travers le Québec.

Par conséquent, peu importe la forme que prendront la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids, celles-ci doivent constituer une priorité gouvernementale et interpeller un vaste ensemble d'acteurs. En effet, les conséquences sanitaires et économiques de l'obésité sont considérables, et ce, dans tous les secteurs de la société. D'ailleurs, s'investir dans la création d'environnements favorables pourra éventuellement bénéficier à l'ensemble de la population québécoise.

Bref, il s'agit de l'affaire de tous!

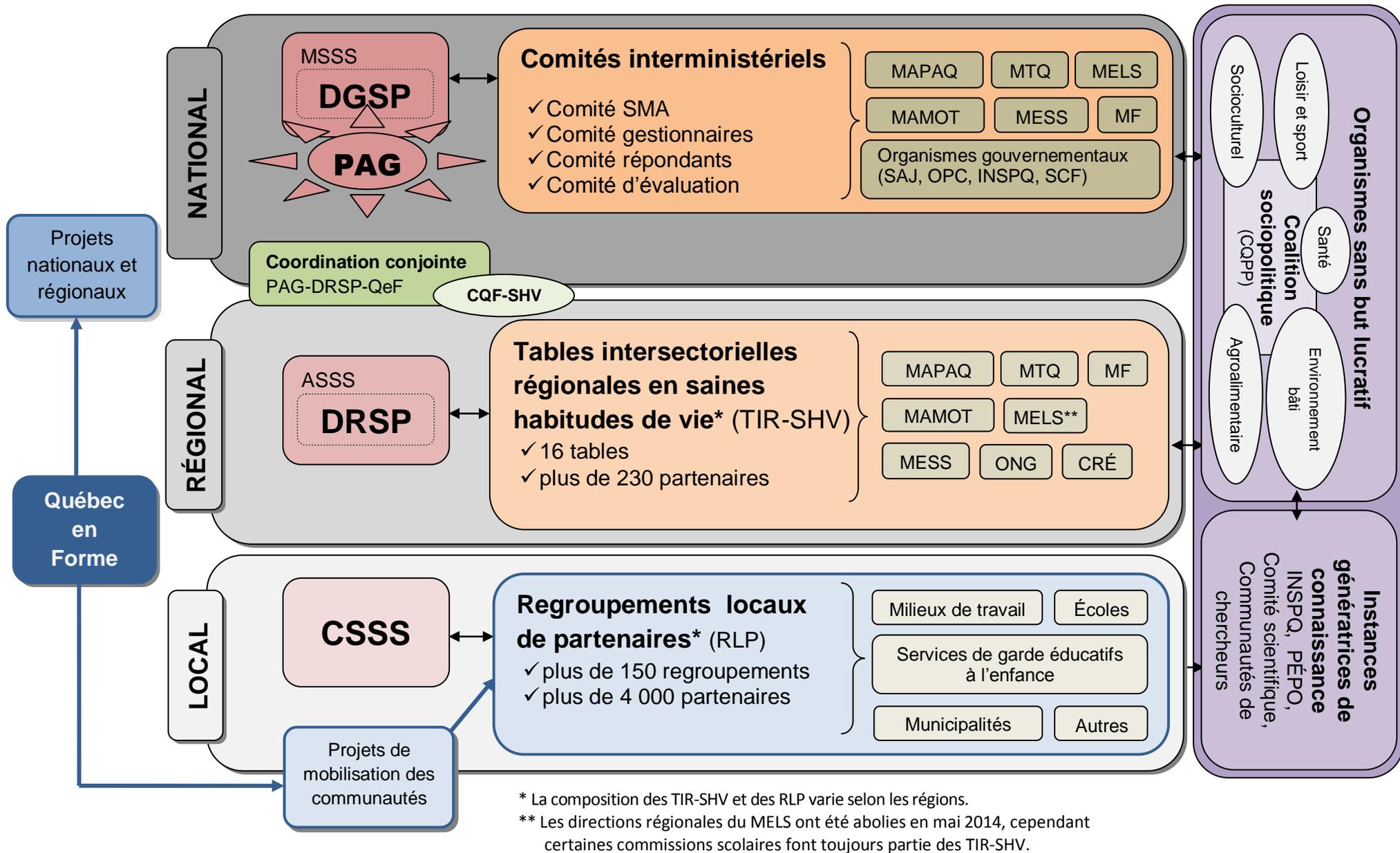
BIBLIOGRAPHIE

1. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Obésité : prévention et prise en charge de l'épidémie mondiale*, Série de rapports techniques, n° 894, Genève, 2003.
2. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Obésité et surpoids*, Aide-mémoire n° 311, 2013, [En ligne] [<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/fr/>] (page consultée le 21 octobre 2013).
3. LAMONTAGNE P. et D. HAMEL. *Surveillance du statut pondéral chez les adultes québécois : portrait et évolution de 1987 à 2010*, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2012.
4. GAGNÉ M., LAMONTAGNE P. et D. HAMEL. *Surveillance du statut pondéral chez les adultes québécois : portrait et évolution de 1987 à 2010 – Document synthèse*, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2013.
5. LAMONTAGNE P. et D. HAMEL. *Le poids corporel chez les enfants et adolescents du Québec : de 1978 à 2005*, Québec, 2009.
6. BRISBOIS T. D., FARMER A. P. et L. J. MCCARGAR. « Early markers of adult obesity: A review », *Obesity reviews*, n° 13, 2012, p. 347–367.
7. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Pourquoi se préoccuper du surpoids et de l'obésité de l'enfant?*, 2013, [En ligne] [http://www.who.int/dietphysicalactivity/childhood_consequences/fr/] (page consultée le 4 février 2014).
8. INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX. *Traitement de l'obésité des enfants et des adolescents en 1^{re} et 2^e ligne : guide de pratique clinique. Volet I*, Montréal et Québec, 2012.
9. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC et AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE. *Agir ensemble pour prévenir les problèmes liés au poids – Guide pour les intervenants de santé publique*, Québec, 2013.
10. MARTEL S. et collab. *Poids corporel et santé chez les adultes québécois*, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2014.
11. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA ET INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ. *Obésité au Canada*, Ottawa, 2011.
12. CHALOUKKA F. J. et L. D. JOHNSTON. « Bridging the Gap. Research Informing Practice and Policy for Healthy Youth Behavior », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 33, n° 4S, 2007, p. S147-S161.
13. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Maladies chroniques*, 2013, [En ligne] [http://www.who.int/topics/chronic_diseases/fr/] (page consultée le 21 octobre 2013).
14. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *L'enquête québécoise sur la santé de la population, 2008 : pour en savoir plus sur la santé des Québécois*, Institut de la statistique du Québec, Québec, 2010.
15. VENNE M., MONGEAU L., STRECKO J., PAQUETTE M.-C. et J. LAGUË. *Bénéfices, risques et encadrement associés à l'utilisation des produits, services et moyens amaigrissants (PSMA)*, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2008.
16. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Improving lifestyles, tackling obesity: The health and economic impact of prevention strategies*, 2009.
17. ROYAUME-UNI, GOVERNMENT OFFICE FOR SCIENCE. *Foresight: Tackling Obesities: Future Choices – Project Report*, 2^e éd., Londres, 2007.
18. HOMAN K., MCHUGH E. et collab. 'The effect of viewing ultra-fit images on college women dissatisfaction', *Body Image*, vol. 9, n° 1, 2011, p. 50-56.
19. GROUPE DE TRAVAIL PROVINCIAL SUR LA PROBLÉMATIQUE DU POIDS. *Les problèmes reliés au poids au Québec : un appel à la mobilisation*, Éditions de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), 2003, [En ligne] [http://www.aspq.org/documents/file/8-les-problemes-relies-au-poids-au-quebec_un-appel-a-la-mobilisation.pdf] (document consulté le 2 mai 2014).

20. GROUPE DE TRAVAIL PROVINCIAL SUR LA PROBLÉMATIQUE DU POIDS. *Les problèmes reliés au poids au Québec : un appel à l'action*, Éditions de l'Association pour la santé publique du Québec (AS PQ), 2005, [En ligne] [<http://www.aspq.org/documents/file/10-les-problemes-relies-au-poids-au-quebec-un-appel-e-l-action.pdf>] (document consulté le 2 mai 2014).
21. ÉQUIPE DE TRAVAIL POUR MOBILISER LES EFFORTS EN PRÉVENTION, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *L'amélioration des saines habitudes de vie chez les jeunes*, rapport présenté au ministre de la Santé et des Services sociaux, Québec, 2005.
22. QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012*, « Investir pour l'avenir », Québec, 2006.
23. QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*, document rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2012, [En ligne] [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2012/12-289-03.pdf>] (document consulté le 2 mai 2014).
24. MILIO, N. *Promoting Health Through Public Policy*, Philadelphie, États-Unis, Davis Pub, 1981.
25. QUÉBEC EN FORME. *Pour un Québec en forme – Planification stratégique 2011-2014*, 2011, [En ligne] [http://www.quebecenforme.org/media/202008/planification_strategique_quebecenforme.pdf] (document consulté le 6 mai 2014).
26. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Faire le choix de la santé*, 2010.
27. LO, E. et S. MARTEL. *Si la tendance se maintient, la prévalence de l'obésité continuera d'augmenter d'ici 2030*, Bulletin national d'information *Investir pour l'avenir*, vol. 5, n° 2, 2013, p.23-24.
28. BLOUIN C. et collab. *Le fardeau économique de l'obésité et de l'embonpoint : revue de la littérature*, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2013.
29. BLOUIN C. et collab. *Les conséquences économiques associées à l'obésité et à l'embonpoint au Québec : les coûts liés à l'hospitalisation et aux consultations médicales*, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2015.
30. BOUHAJM F., DINH T. ET L. THÉRIAULT. *Améliorer les habitudes de vie : des retombées importantes pour la santé et l'économie du Québec*, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 2014.
31. BÉDARD et collab. *L'alimentation des jeunes québécois : un premier tour de table*, Institut de la statistique du Québec, Québec, 2008.
32. BLANCHET C., C. PLANTE et L. ROCHETTE. *La consommation alimentaire et les apports nutritionnels des adultes québécois*, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2009.
33. STATISTIQUE CANADA. *Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2000-2001 à 2010*, Fichiers de microdonnées à grande diffusion, 2011.
34. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2010-2011, TOME 1 - Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé physique et leurs habitudes de vie*, 2012.
35. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, cycle 2.2, volet nutrition*, 2004.
36. MAISONNEUVE C, BLANCHET C. et D. HAMEL. *L'insécurité alimentaire dans les ménages québécois : mise à jour et évolution de 2005 à 2012*, collection Surveillance des habitudes de vie, n° 4, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2014.
37. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Le goût et le plaisir de bouger, le livre vert. Vers une Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique*, Québec, 2013.
38. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Répartition de la population âgée de 18 ans et plus selon le niveau d'activité physique de loisirs et selon le sexe, Québec, 2009-2010*, Santéscope, indicateur produit à partir du fichier maître de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2009-2010, 2011, [En ligne] [<http://www2.inspq.qc.ca/Santescoppe/element.asp?NoEle=594>] (page consultée le 2 mai 2014).

39. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DE SPORT. *Étude des blessures subies au cours de la pratique d'activités récréatives et sportives au Québec, 2009-2010*, Québec, 2012, [En ligne] [<http://rseq.ca/media/844914/etudeblessuresrecreasportqc2009-2010.pdf>] (document consulté le 2 mai 2014).
40. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Répartition des jeunes de 12 à 17 ans selon le niveau d'activité physique de loisir et selon le sexe, Québec, 2009-2010*, Santéscope, indicateur produit à partir du fichier maître de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2009-2010, 2011, [En ligne] [<http://www2.inspq.qc.ca/Santescope/element.asp?NoEle=589>] (page consultée le 2 mai 2014).
41. BARIL G. et M.-C. PAQUETTE. *Les normes sociales et l'alimentation. Analyse des écrits scientifiques*, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2012.
42. GORDON, R. et collab. « The effectiveness of social marketing interventions for health improvement: What's the evidence? », *Public Health*, vol. 120, n° 12, 2006, p. 1133-1139.
43. ABROMS, L. C. et E.W. MAIBACH. 'The Effectiveness of Mass Communication to Change Public Behavior', *The Annual Review of Public Health*, n° 29, 2008, p. 219-234.
44. VIRGO PLANNING AND EVALUATION CONSULTANTS. *Environmental Scan of Obesity Research Funding and Trends*, rapport soumis à la Strategic Research Initiatives, Heart and Stroke Foundation of Canada, 2006.
45. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Bilan de la mise en œuvre de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, Pour un virage santé à l'école. Thème 1 : Environnement scolaire - Volet Saine alimentation*, Québec, 2012.
46. SOM. *Sondage à propos de la campagne gouvernementale sur les saines habitudes de vie*, rapport préliminaire présenté à la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2009.
47. QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir. Bilan d'implantation du plan d'action du 23 octobre 2006 au 31 mars 2008*, Québec, 2009.
 QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir. Bilan d'implantation du plan d'action du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009*, Québec, 2014.
 QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir. Bilan d'implantation du plan d'action du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2012*, Québec, 2014.
48. QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Évaluation de l'implantation du Plan gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir – Rapport synthèse*, 2014.
49. SAINT-PIERRE, L. *L'approche pangouvernementale pour la santé. Le cas du Plan d'action gouvernemental pour la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes liés au poids du Québec*, Centre collaborateur de l'OMS pour les politiques relatives à la prévention des maladies chroniques non transmissibles, Agence de santé publique du Canada et Organisation panaméricaine de la santé, 2012 [Document inédit].
50. BERNIER, S. *La notion de leadership dans le cadre de la gouvernance interministérielle pour la promotion des saines habitudes de vie : les perspectives des hautes autorités politiques*, étude exploratoire menée dans le cadre de la maîtrise internationale pour le leadership en santé (IMHL), Université McGill, Montréal, 2011.
51. LELIÈVRE, P. *Projet de soutien aux Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR-SHV), élaboré dans le cadre du déploiement du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir (PAG)*, projet demandé par la Table de concertation nationale en prévention-promotion, 2012 [Document inédit].

ANNEXE 1 – SCHÉMA DES STRUCTURES ENTOURANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL



ANNEXE 2 – MÉTHODOLOGIE

Approche méthodologique

Le bilan final s'inspire avant tout de l'approche participative en évaluation, c'est-à-dire qu'il porte une attention particulière aux points de vue et à l'information privilégiée que détiennent les acteurs engagés de près dans la mise en œuvre ou dans l'évaluation des actions du PAG. Par conséquent, ces acteurs deviennent des « experts » qui sont en mesure de fournir une appréciation plutôt juste quant aux principales réalisations et retombées du PAG.

Ainsi, les sept ministères et les quatre organismes engagés dans le PAG ont été mis à contribution dans l'élaboration du bilan final par l'entremise des agents d'évaluation, des répondants ministériels et des gestionnaires du PAG. De plus, un sous-comité de travail (composé de volontaires) a été formé afin de guider les travaux visant l'élaboration du bilan. Par ailleurs, un panel constitué de représentants de cinq des onze organisations concernées a tenu une rencontre afin de convenir plus particulièrement des réalisations et de leur classement dans le bilan, en fonction de leur nature et de leur importance auprès des acteurs concernés. Une validation finale du rapport a été faite auprès de ces organisations.

Cadre d'analyse

Le cadre d'analyse du bilan final s'inspire de l'approche pangouvernementale⁴⁹, qui englobe à la fois la « gestion verticale » (intraministérielle) et la « gestion horizontale » (interministérielle et intersectorielle) qui caractérisent l'administration publique en vue de l'atteinte d'un objectif commun. Les quatre conditions clés de cette approche sont le leadership, les mécanismes de collaboration intersectorielle, la reddition de comptes et les changements de la culture organisationnelle. Ces éléments ont guidé la collecte et le traitement des données ayant trait aux réalisations et aux retombées du PAG.

Collecte d'information

La collecte d'information s'est déroulée d'août à novembre 2013 et a été réalisée à partir d'une grille élaborée à cette fin. Dans l'ensemble, la grille visait la collecte de quatre types d'information : 1) les principales réalisations ayant potentiellement des effets mesurés ou perçus sur les environnements à court, à moyen ou à long terme; 2) les principales retombées positives associées à la mise en œuvre du PAG dans les ministères et les organismes concernés, le cas échéant; 3) le rôle des ministères et des organismes engagés dans la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids à l'échéance du PAG; 4) les arrimages possibles entre un prochain plan d'action gouvernemental et les différentes politiques en cours d'élaboration dans les ministères et les organismes engagés dans le PAG, le cas échéant.

ANNEXE 3 – SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS ASSOCIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION GOUVERNEMENTAL

1. Visions

Réalisation	Maître d’œuvre	Description
1.1 <i>Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids</i>	Ministère de la Santé et des Services sociaux	<p>BUT : Le document propose une définition claire et détaillée des environnements favorables aux saines habitudes de vie ainsi que des pistes de réflexion visant à orienter les efforts de tous les acteurs afin de rendre les choix sains plus faciles à faire.</p> <p>CIBLE : Tous les acteurs concernés par la création d’environnements favorables, notamment les décideurs et les acteurs concernés des municipalités, des écoles, des commissions scolaires, des milieux de garde, des milieux de travail, des milieux communautaire et associatif ainsi que ceux du domaine du loisir et du sport, du secteur agroalimentaire, de la santé, des transports, de l’aménagement, de la mode, de la publicité, des médias et des divers ordres de gouvernement, y compris les élus</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/961885cb24e4e9fd85256b1e00641a29/b714b7895b96ddb85257a39007547cf?OpenDocument</p>
1.2 <i>Vision de la saine alimentation – Pour la création d’environnements alimentaires favorables à la santé</i>	Ministère de la Santé et des Services sociaux	<p>BUT : Le document vise le développement d’une compréhension commune de la saine alimentation d’un point de vue collectif.</p> <p>CIBLE : Tous les acteurs ayant une influence sur l’environnement alimentaire dans une perspective d’amélioration de l’offre</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/4b1768b3f849519c852568fd0061480d/62c2cf260b418eab852576e400736b7b?OpenDocument</p>

2. Politiques publiques

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
2.1 Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif – <i>Pour un virage santé à l'école</i>	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<p>BUT : La Politique-cadre vise à soutenir les milieux scolaires dans l'offre d'un environnement favorable à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif ainsi que dans le développement des compétences des élèves à cet égard.</p> <p>CIBLE : Tous les établissements d'enseignement primaire et secondaire et les centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.mels.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/virage-sante-a-lecole/politique-cadre/</p> <p>Adresse Internet où le bilan de mise en œuvre est accessible : http://www.mels.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/virage-sante-a-lecole/bilan-de-la-politique-cadre/</p>
2.1.1 Guide d'application du volet « alimentation » de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif – <i>Pour un virage santé à l'école</i>	Ministère de la Santé et des Services sociaux	<p>BUT : Le guide propose une démarche relative à l'application des orientations de la Politique-cadre en matière d'alimentation ainsi que des façons de faire pour en mettre en œuvre les composantes prioritaires. Il propose également des outils et des mesures de suivi permettant d'assurer la pérennité des changements effectués.</p> <p>CIBLE : Les professionnels du réseau de la santé qui accompagnent les acteurs concernés des milieux scolaires dans l'application de la Politique-cadre ainsi que d'autres acteurs, dont les commissions scolaires, les écoles et les prestataires de services alimentaires en milieu scolaire.</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-289-01.pdf</p>
2.2 Cadre de référence pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif – <i>Pour un virage santé à l'enseignement supérieur</i>	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science	<p>BUT : Le Cadre de référence vise à guider les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en place ou la poursuite de mesures favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif ainsi qu'à les soutenir dans l'élaboration de politiques institutionnelles.</p> <p>CIBLE : Les établissements d'enseignement supérieur publics et privés (universités, collèges privés et cégeps)</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Collegial/prog_soutien_fin/CadreReference_VirageSante_EnsSup.pdf</p> <p>Adresse Internet où le bilan de mise en œuvre est accessible : http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Collegial/prog_soutien_fin/Virage_sante_ES_Bilan_2007-2011.pdf</p>

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
2.3 Cadre de référence à l'intention des établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour l'élaboration de politiques alimentaires adaptées – <i>Miser sur une saine alimentation : une question de qualité</i>	Ministère de la Santé et des Services sociaux	<p>BUT : Le Cadre de référence vise à permettre l'implantation de politiques alimentaires dans le réseau de la santé et des services sociaux et, par conséquent, à améliorer l'alimentation et la santé de la population québécoise.</p> <p>CIBLE : Toutes les activités d'alimentation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/0/a8196b3f4eaa725b852575ee0073edbd?OpenDocument</p>
2.4 Cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur dans les services de garde éducatifs à l'enfance – <i>Gazelle et Potiron</i>	Ministère de la Famille	<p>BUT : Le Cadre de référence vise à favoriser le développement global des enfants de 0 à 5 ans par la saine alimentation, le jeu actif et le développement moteur. À cette fin, il a pour objectif de soutenir l'offre d'environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur dans les services de garde éducatifs à l'enfance.</p> <p>CIBLE : Les services de garde éducatifs à l'enfance en installation (CPE et garderies)</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/guide_gazelle_potiron.pdf</p>
2.5 Politique québécoise du transport collectif	Ministère des Transports du Québec	<p>BUT : La politique vise l'accroissement de l'utilisation du transport collectif partout au Québec, tant dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux.</p> <p>CIBLE : Les gouvernements fédéral et provincial, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC), les autorités organisatrices de transport collectif, les usagers, les automobilistes ainsi que les employeurs</p> <p>NOTE : La Stratégie nationale de mobilité durable remplace désormais cette politique en matière de transport actif et sera en vigueur durant la période 2014 à 2020.</p>
2.6 Politique sur le vélo	Ministère des Transports du Québec	<p>BUT : La politique vise l'augmentation progressive de l'utilisation du vélo en tant que mode de transport, la promotion de la sécurité routière auprès des cyclistes et des autres usagers de la route ainsi que l'amélioration du système de transport pour les cyclistes.</p> <p>CIBLE : Les partenaires non gouvernementaux, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que les organismes sans but lucratif dûment mandatés par les municipalités ou les MRC</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.mtq.gouv.qc.ca/centredocumentation/Documents/Ministere/organisation/velo_politique2008.pdf</p>

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
2.7 Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC)	Secrétariat à la condition féminine	<p>BUT : La Charte vise à sensibiliser les jeunes et l'industrie de l'image tout en favorisant leur engagement envers une image corporelle saine et diversifiée par l'entremise de son plan d'action. Elle se veut un engagement collectif dans un projet de société qui accueille la diversité corporelle.</p> <p>CIBLE : Les ministères concernés, les établissements scolaires, les secteurs de la mode, de la publicité et des médias ainsi que les jeunes</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=363</p>
2.8 Renouveau des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire – chantiers « Mobilité durable » ainsi que « Santé et saines habitudes de vie »	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, ministère des Transports du Québec et ministère de la Santé et des Services sociaux	<p>BUT : Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire encadrent les problématiques auxquelles les municipalités doivent répondre et, en ce sens, elles constituent le véhicule des préoccupations du gouvernement et un outil d'échange sur les questions d'aménagement du territoire. Dans le contexte du renouvellement de ces orientations qui est en cours, certaines découleront des chantiers « Mobilité durable » et « Santé et saines habitudes de vie », lesquels s'inscriront dans le chantier global « Développement durable des milieux de vie ».</p> <p>CIBLE : Les municipalités locales, les MRC et les communautés métropolitaines</p>

3. Programmes, projets et outils d'intervention

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
3.1 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<p>BUT : Le Programme vise à permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives.</p> <p>CIBLE : Les organismes sans but lucratif qui assurent la gestion des installations sportives et récréatives.</p> <p>NOTE : Le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – Arénas et centres de curling s'ajoute au premier programme.</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.mels.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/installations-sportives-et-recreatives/</p> <p>Adresse Internet où le document (phase II) est accessible : http://www.mels.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/installations-sportives-et-recreatives-phase-ii/</p>
3.2 Programme de formation en animation, en loisir et en sport du Québec	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<p>BUT : Le Programme vise à assurer la sécurité et la qualité de l'expérience de loisir vécue par les participants.</p> <p>CIBLE : Toutes les personnes âgées de 16 ans et plus ayant réussi leur 4^e secondaire et qui souhaite acquérir des compétences en animation reconnues par les organisations locales agréées à travers le Québec</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.formation-animation.qc.ca/</p>
3.3 Programme d'aide financière dans les communautés autochtones visant à promouvoir un mode de vie physiquement actif	Secrétariat à la jeunesse	<p>BUT : Le Programme vise l'amélioration de la qualité de vie dans certaines communautés autochtones du territoire québécois par une offre de services accrue en loisir et en sport auprès de la clientèle des jeunes prioritairement. Ce programme s'inscrit dans la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.</p> <p>CIBLE : Les jeunes Autochtones</p>
3.4 Programme de soutien à l'innovation (2009 à 2013)	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	<p>BUT : Le Programme visait à accompagner le développement d'aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé (volet 1.4) ainsi que la commercialisation d'une innovation ou d'un aliment à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé (volet 1.5).</p> <p>CIBLE : Les entreprises de transformation alimentaire</p>

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
3.4.1 Programme Innov'Action agroalimentaire (depuis le 1 ^{er} octobre 2013)	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	<p>BUT : Le Programme vise à favoriser et à encadrer le développement d'aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé (volet 3).</p> <p>CIBLE : Les entreprises de transformation alimentaire</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : www.mapaq.gouv.qc.ca/innovaction</p>
3.5 Guide des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	<p>BUT : Le guide contient des recommandations pour ceux qui se soucient d'effectuer leur travail de façon à assurer l'innocuité des aliments et est un outil de référence pour la formation obligatoire en hygiène et salubrité alimentaires.</p> <p>CIBLE : Les gestionnaires d'un établissement alimentaire ainsi que les manipulateurs d'aliments</p> <p>Adresse Internet où le guide et l'information sur la formation sont accessibles : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/Pages/Accueil.aspx</p>
3.5.1 Formation en hygiène et salubrité offerte aux gestionnaires des organismes communautaires et caritatifs œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire	Ministère de la Santé et des Services sociaux	<p>BUT : La mesure vise à offrir une formation gratuite en hygiène et salubrité aux gestionnaires d'organismes communautaires et caritatifs œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire.</p> <p>CIBLE : Les gestionnaires des organismes communautaires et caritatifs œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire</p> <p>NOTE : La formation est offerte gratuitement jusqu'au 31 mars 2015.</p> <p>Adresse Internet où le rapport annuel d'activité est accessible : http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_orientation_4-9.pdf</p>
3.5.2 Guide pour l'évaluation des conserves endommagées à l'intention des responsables des banques alimentaires et des organismes communautaires ou caritatifs	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	<p>BUT : Ce guide vise à assurer l'innocuité des produits en conserve métallique distribués par les banques alimentaires et les organismes communautaires ou caritatifs.</p> <p>CIBLE : Les responsables de banques alimentaires et d'organismes communautaires ou caritatifs</p> <p>Adresse Internet où le guide est accessible : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Conservebanquealimentaire.pdf</p>
3.6 Déploiement du programme <i>Choisir de maigrir?</i> dans les CSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux et Équilibre	<p>BUT : Le programme <i>Choisir de maigrir?</i> vise à amener les femmes préoccupées par leur poids et leur image corporelle à prendre une décision éclairée en matière d'amaigrissement. Le programme propose de remplacer le recours aux diètes « miracles » par l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie.</p> <p>CIBLE : Les femmes préoccupées par leur poids et leur image corporelle</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.equilibre.ca/programmes-et-ateliers/choisir-de-maigrir/</p>

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
3.7 Programme de surveillance relatif aux produits, services et moyens amaigrissants (PSMA)	Office de la protection du consommateur	<p>BUT : Le Programme vise à assurer le respect de la Loi sur la protection du consommateur. Il consiste à établir un portrait du marché des PSMA dans les médias écrits et, par la suite, dans les médias électroniques en vue de déterminer les interventions nécessaires. Le Programme consiste également à répertorier plus adéquatement les plaintes contre les entreprises.</p> <p>CIBLE : Les consommateurs et l'industrie des PSMA</p>
3.8 Guide d'application des dispositions visant à interdire la publicité destinée aux enfants – <i>Publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans</i>	Office de la protection du consommateur	<p>BUT : Le Guide vise à préciser les dispositions de la Loi sur la protection du consommateur dont il faut tenir compte pour déterminer si une publicité s'adresse aux enfants et si elle est interdite, le cas échéant. Il expose également les exemptions prévues dans le Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur.</p> <p>CIBLE : Les commerçants, les entreprises, les avocats et toutes les personnes qui travaillent dans le milieu de la publicité ou des médias; les parents et les personnes qui interviennent auprès des enfants sont également ciblés.</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.opc.gouv.qc.ca/fileadmin/media/documents/commercant/publicite-pratique-illegale/enfant/GuideApplication.pdf</p>
3.9 Guides d'aménagement, d'entretien et de bonnes pratiques à l'intention des propriétaires d'installations récréatives et sportives	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<p>BUT : Ces outils de référence visent à rendre les installations récréatives et sportives plus sécuritaires afin de créer et de fournir des environnements plus attrayants pour la pratique d'activités physique, de loisir et de sport.</p> <p>CIBLE : Les gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs</p> <p>Adresse Internet où les documents sont accessibles : http://www.mels.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/securite-integrite-et-ethique/securite/guides-de-securite/</p>
3.10 Guide pour l'aménagement, l'organisation et l'animation des cours d'école primaire : <i>Ma cour : un monde de plaisir!</i>	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Santé et des Services sociaux et agences de la santé et des services sociaux	<p>BUT : Le guide vise à soutenir les écoles qui souhaitent mettre en place des conditions ou des mesures visant à améliorer l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école et ainsi favoriser une vie harmonieuse et active à l'école.</p> <p>CIBLE : Les écoles primaires, plus particulièrement le personnel de direction, le personnel enseignant et non enseignant, les responsables, les techniciens du service de garde, les surveillants ainsi que leurs collaborateurs</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.kino-quebec.qc.ca/courEcole_Sommaire.asp</p>

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
3.11 Guide d'implantation de trajets scolaires favorisant les déplacements actifs et sécuritaires vers l'école primaire : <i>Redécouvrir le chemin de l'école</i>	Ministère des Transports du Québec	<p>BUT : Le guide vise à soutenir les acteurs du milieu à agir par la planification, l'aménagement et la promotion de trajets scolaires qui favorisent les déplacements actifs (à pied ou à vélo) et sécuritaires des écoliers.</p> <p>CIBLE : Les gestionnaires municipaux responsables de l'entretien du réseau routier et de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école ainsi que tous les acteurs concernés par la sécurité et les saines habitudes de vie des enfants</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible: http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/0995963/01_Guide.pdf</p>
3.12 Fiches techniques sur les aménagements modérateurs de la vitesse	Ministère des Transports du Québec	<p>BUT : Les fiches techniques viennent bonifier le guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal existant. Ces fiches visent à soutenir les municipalités dans leur prise de décision lors de l'implantation d'aménagements modérateurs en vue d'améliorer la sécurité de tous les usagers. Deux fiches étaient disponibles au moment de la rédaction du présent document, l'une sur la modulation de la vitesse et l'autre sur les dos d'âne allongés et les coussins.</p> <p>CIBLE : Toutes les municipalités du Québec</p> <p>Adresse Internet où les fiches sont accessibles : http://www.mtq.gouv.qc.ca/securite-transport/Pages/moderation-vitesse.aspx</p>
3.13 <i>Guide de pratique clinique pour le traitement de l'obésité des enfants et des adolescents en 1^{re} et 2^e ligne</i>	Ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	<p>BUT : Le guide vise à soutenir le traitement, en 1^{re} et 2^e ligne, des enfants (5 à 12 ans) et des adolescents (13 à 17 ans) obèses.</p> <p>CIBLE : Les professionnels de la santé et des services sociaux de 1^{re} et 2^e ligne qui travaillent dans les services cliniques, communautaires ou dans les milieux de vie pertinents ainsi que les gestionnaires responsables de l'organisation des soins et des services de 1^{re} et 2^e ligne à l'intention des enfants et des adolescents obèses.</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.inesss.qc.ca/index.php?id=65&user_inesssdoc_pi1%5Bcode%5D=FICHE&user_inesssdoc_pi1%5Buid%5D=1847&user_inesssdoc_pi1%5BbackUrl%5D=index.php%253Fid%253D49%2526no_cache%253D1&cHash=b6593d29cdb592db65ed1d1ba755ad86</p>

4. Campagne sociétale, activités de sensibilisation et outils d'information

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
4.1 Campagne <i>Au Québec, on aime la vie!</i>	Secrétariat à la communication gouvernementale et ministères et organismes engagés dans la mise en œuvre du PAG	<p>BUT : La campagne visait à mobiliser la population et les partenaires en vue de l'amélioration de la qualité de vie par la reconnaissance de l'action gouvernementale dans ce domaine.</p> <p>CIBLE : La population québécoise (en particulier les jeunes et leurs familles) et les acteurs concernés par les saines habitudes de vie</p> <p>NOTE : La campagne comportait différentes activités de communication, notamment un lancement médiatique, des placements médias (télévision, radio, imprimés), un site Web et des événements thématiques.</p> <p>Adresse Internet où l'information est accessible : http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/index.php?au-quebec-on-aime-la-vie-entreprises</p>
4.1.1 Tournée d'ambassadeurs en vue d'inciter des municipalités du Québec à poursuivre et à intensifier leurs efforts en matière de promotion de saines habitudes de vie	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	<p>BUT : La tournée visait à encourager les élus municipaux à poursuivre leurs efforts en matière de qualité de vie des citoyens, notamment par la création d'environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie. Elle s'est déroulée dans le contexte de la campagne <i>Au Québec, on aime la vie!</i></p> <p>CIBLE : Les élus municipaux</p>
4.2 Brochure <i>Vos enfants et la pub</i>	Office de la protection du consommateur	<p>BUT : La brochure vise à sensibiliser les parents à la publicité et à ses effets sur leurs enfants.</p> <p>CIBLE : Les consommateurs et les entreprises</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.opc.gouv.qc.ca/fileadmin/media/documents/consommateur/sujet/publicite-pratique-illegale/EnfantsPub.pdf</p>
4.3 Guide pédagogique <i>La publicité, la reconnaître et la démystifier</i>	Office de la protection du consommateur	<p>BUT : Le guide vise à outiller les enseignants qui souhaitent parler de publicité en classe.</p> <p>CIBLE : Les enseignants du primaire</p> <p>NOTE : Les activités proposées dans le guide ont été intégrées au site Internet de l'Office dans la « Zone enseignants ».</p> <p>Adresse de la section du site WEB : http://www.opc.gouv.qc.ca/a-propos/zone-enseignants/accueil/</p>

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
4.4 Section « Zone enseignants » sur le site Web de l'OPC	Office de la protection du consommateur	<p>BUT : Le nouveau site Web de l'OPC propose des activités pédagogiques « clés en main » à faire en classe et touchant à divers sujets, dont la publicité.</p> <p>CIBLE : Les enseignants</p> <p>Adresse de la section du site WEB : http://www.opc.gouv.qc.ca/a-propos/zone-enseignants/accueil/</p>
4.5 Sensibilisation d'acteurs d'établissements de formation professionnelle et d'enseignement collégial	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<p>BUT : Les activités visaient à sensibiliser les établissements scolaires concernés à l'importance de tenir compte des orientations gouvernementales en matière de saines habitudes de vie dans certains programmes de formation particuliers.</p> <p>CIBLE : Les conseillers pédagogiques, les enseignants et la direction des établissements scolaires visés par les programmes de formation professionnelle se rapportant au secteur de l'alimentation ainsi que les membres de la direction des collèges autorisés à offrir le programme d'études Techniques d'éducation à l'enfance.</p>
4.6 Publications annuelles portant sur la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Santé et des Services sociaux et agences de la santé et des services sociaux	<p>BUT : Les publications visent à diffuser dans la population une information pertinente concernant la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire.</p> <p>CIBLE : Les partenaires du MSSS et la population en général</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.kino-quebec.qc.ca/menu_publication.asp</p>

5. Structures et mécanismes de concertation

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
5.1 Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA)	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministère de la Santé et des Services sociaux	<p>BUT : La table vise la concertation, chez les acteurs dont l'intervention contribue à la promotion d'un mode de vie physiquement actif (MVPA) ainsi qu'à l'adoption et au maintien d'un tel mode de vie. Il vise également l'adoption d'une vision commune d'un mode de vie physiquement actif, de ses déterminants et du rôle de chacun de ces acteurs dans la mise en place d'environnements favorables.</p> <p>CIBLE : Les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux</p> <p>Adresse du site WEB : http://tmvpa.com/</p>
5.2 Comité en faveur du développement moteur chez les enfants de 0 à 9 ans	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Québec en Forme	<p>BUT : Le comité a pour mandat de définir et de mettre en œuvre une stratégie concertée en faveur du développement moteur chez les enfants de 0 à 9 ans. Il fait désormais partie intégrante de la TMVPA.</p> <p>CIBLE : Les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux</p>
5.3 Plan d'action concerté sur les enjeux de la pérennisation et le développement des sentiers et des lieux de pratique des loisirs en plein air	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<p>BUT : Le plan d'action vise à établir une concertation entre les acteurs du milieu du plein air afin d'assurer le développement ordonné de ce secteur d'activité, d'instaurer des échanges interministériels avec les ministères concernés par ce secteur, de créer des groupes de travail en vue d'élaborer des outils destinés aux partenaires ainsi que de promouvoir les activités de plein air, notamment auprès des jeunes.</p> <p>CIBLE : Les acteurs concernés du milieu du loisir de plein air et, au besoin, les ministères concernés.</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://ancien.loisirquebec.com/associatif/associatif.asp?id=162</p>
5.4 Comités interministériels et intersectoriels visant l'élaboration de grandes orientations en matière de saine alimentation au Québec	Ministère de la Santé et des Services sociaux	<p>BUT : Les différents comités avaient pour mandat de contribuer à l'élaboration de grandes orientations en matière de saine alimentation au Québec sur les thèmes de la qualité, de l'accès et des aspects socioculturels de l'alimentation.</p> <p>CIBLE : Les ministères concernés, des représentants des secteurs de l'agroalimentaire, de la recherche et associatifs ainsi que des représentants des communautés autochtones</p>

6. Recherche et transfert de connaissances

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
6.1 Programmes de recherche répondant à des besoins spécifiques du PAG	<p>Ministère de la Santé et des Services sociaux</p> <p>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec</p>	<p>BUT : Les nouveaux programmes de recherche visent à créer ou à renforcer des domaines de recherche qui viennent soutenir l'action sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie, soit directement par les résultats de recherche, soit en suscitant l'intérêt de nouveaux chercheurs pour ce thème.</p> <p>CIBLE : Les chercheurs</p> <p>Liens Internet :</p> <p>Action concertée « Programme thématique » Les facteurs sociaux, culturels et environnementaux pour prévenir l'apparition des problèmes de poids : http://www.frgsc.gouv.qc.ca/upload/nouvelles/fichiers/nouvelle_233.pdf</p> <p>Programme de recherche en partenariat sur la préservation et l'amélioration de la valeur nutritive des aliments en lien avec la santé :</p> <p>1^{er} concours : http://www.frqnt.gouv.qc.ca/parteneriatsInnovation/resultats/Volet1_Resultats/Valeur_Nutritive_Aliments_Sante.pdf</p> <p>2^e concours : http://www.frqnt.gouv.qc.ca/parteneriatsInnovation/resultats/Volet1_Resultats/Valeur_Nutritive_Aliments_Sante_2eConcours.pdf</p>
6.2 Répertoire des plans d'action gouvernementaux et de la littérature grise en matière d'alimentation, d'activité physique et d'obésité	Institut national de santé publique du Québec	<p>BUT : Le répertoire vise à inventorier les politiques gouvernementales en matière d'alimentation, d'activité physique et d'obésité et à suivre l'évolution de la prise en charge de l'obésité dans les pays et les États dont les politiques sont répertoriées.</p> <p>CIBLE : Les décideurs politiques, les professionnels de la santé publique, les chercheurs et les étudiants</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://pag.inspq.qc.ca/</p>
6.3 Portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services : un outil d'analyse pour améliorer les habitudes de vie	Institut national de santé publique du Québec	<p>BUT : Outil d'analyse, assorti d'une formation, visant une meilleure connaissance du territoire et ultimement à orienter l'action sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie.</p> <p>CIBLE : Les instances locales, régionales et nationales impliquées dans la promotion des saines habitudes de vie</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://environnementbati.inspq.qc.ca/</p>

Réalisation	Maître d'œuvre	Description
6.4 Collection TOPO (habitudes de vie et prévention des maladies chroniques)	Institut national de santé publique du Québec	<p>BUT : La collection vise à diffuser des connaissances de nature à éclairer les choix des intervenants et des décideurs engagés dans la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids. Chaque numéro aborde un thème et présente une analyse critique de la littérature scientifique pertinente ainsi que des observations ou des illustrations pouvant contribuer à l'application de ces connaissances dans le contexte québécois.</p> <p>CIBLE : Les intervenants et les décideurs du réseau de la santé publique. Selon le thème abordé, d'autres acteurs concernés par la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids sont visés.</p> <p>Adresse Internet où les documents sont accessibles : http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/topo.asp</p>
6.5 Veille scientifique NAPP (nutrition, activité physique et poids)	Institut national de santé publique du Québec	<p>BUT : La veille vise à diffuser une information actualisée et validée en appui aux politiques publiques. Elle vise plus particulièrement à repérer les travaux les plus novateurs et les plus significatifs susceptibles d'avoir des conséquences sur l'intervention en matière de saines habitudes de vie et de poids corporel ainsi qu'à détecter les sujets émergents dans la littérature.</p> <p>CIBLE : Les intervenants et les décideurs du réseau de la santé publique</p> <p>Adresse Internet où le document est accessible : http://www.inspq.qc.ca/pag/veille</p>

www.msss.gouv.qc.ca

**Santé
et Services sociaux**
Québec 